

S'ENGAGER POUR AGIR, SE FORMER POUR RÉUSSIR



INSTITUT DE FORMATION
EN RÉGION BRETAGNE



2024

FORMATIONS
des élu·e·s militant·e·s
et responsables CFDT



BRETAGNE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

04

L'équipe Ifreb

05

Se former à l'Ifreb

06

Mon parcours de formation idéal

Mes démarches pour m'inscrire à une formation



LA CFDT ET VOUS

Connaître la CFDT et son fonctionnement	07
L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration	08
Adhérent CFDT et bientôt en retraite	09



DÉVELOPPEMENT ET PRATIQUES SYNDICALES

Convaincre pour faire adhérer	10
Imagin' syndicalisation cadres	11
Négocier un protocole pré-électoral	12
Préparer et gagner les élections	13
Les règles et principes de la négociation	14
Être accompagnant ARC	15
Agir pour la transition écologique juste dans mon entreprise / administration	16
Agir pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap	17



MANDAT D'ÉLU

Élu dans un comité social de la fonction publique	18
Élu au comité social d'établissement de la fonction publique hospitalière	19
Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 <i>Entreprise de plus de 50 salariés</i>	20
Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 <i>Entreprise de plus de 50 salariés</i>	21
Être élu CFDT au CSE <i>Entreprise de moins de 50 salariés</i>	22
Le droit disciplinaire et l'accompagnement du salarié	23
Gérer les budgets du CSE	24
Référent harcèlement dans l'entreprise / l'administration	25



SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les missions SSCT dans la fonction publique d'État ou territoriale	26
Les missions SSCT dans la fonction publique hospitalière	27
Les missions SSCT du CSE <i>Entreprise de moins de 50 salariés</i>	28
Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 <i>Entreprise de plus de 50 salariés</i>	29
Les missions SSCT du CSE • Niveau 2 <i>Entreprise de plus de 50 salariés</i>	30
La commission SSCT du CSE • Niveau 2 <i>Entreprise de plus de 300 salariés</i>	31
Analyse des accidents du travail Méthode de l'arbre des causes	32



RESPONSABLE À LA CFDT

Délégué syndical ou secrétaire de section	33
Repères en Bretagne	34
Manager dans une structure syndicale	35
Responsable formation dans un syndicat	36
Animer des formations syndicales	37
Trésorier de syndicat	38
GASEL • Politique	39
GASEL • Niveau 1	40
GASEL • Niveau 2	41
Trésor'Syndicat • Niveau 1	42
Trésor'Syndicat • Niveau 2	43



DROIT DU TRAVAIL

Conseiller du salarié	44
Défenseur syndical	45
Formation continue des conseillers prud'hommes et défenseurs syndicaux	46



COMMUNICATION

La communication écrite au service de l'action syndicale	47
La prise de parole en public	48
Animer et intervenir en réunion	49
Communiquer avec les médias et les journalistes	50
Les réseaux sociaux pour l'action syndicale	51
Word / Excel • Niveau 1	52
Word / Excel • Niveau 2	53

54

Semaines régionales de formation

55

Nos partenaires de formation

56

Inscription et tarifs

57

BULLETIN D'INSCRIPTION

58

Législation du congé de formation syndicale

59

Modèles de lettre
de demande de congé formation

60

Calendrier des formations 2024

63

Les services à disposition des adhérents CFDT

64

Contacts



2024

JE FORME, VOUS VOUS FORMEZ, NOUS NOUS TRANSFORMONS.

Transformation écologique juste avec notamment l'arrivée en 2024 d'une nouvelle formation sur cette thématique, pour appréhender les notions et concepts liés et pour connaître les différents moyens d'agir dans l'entreprise, l'administration ou l'établissement.

Transformation pour plus de justice sociale aussi entre les travailleurs et les travailleuses en agissant sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : une formation de 2x2 jours qui arrive également en 2024.

Par ailleurs, l'année à venir sera marquée par la poursuite de votre formation, vous, élus du public ou du privé, titulaires ou suppléants, y compris lorsqu'il n'y a pas de financement possible, car l'URI Bretagne s'engage à vous former, c'est une priorité.

Vous aussi, nouveaux adhérents, êtes ciblés en matière de formation syndicale. Vous devez être informés de vos droits à la formation et vous voir proposer systématiquement une formation type « connaître la CFDT et son fonctionnement » ; vous êtes nos futurs militants, nos futurs responsables, nous devons partager largement avec vous nos valeurs et notre engagement.

Enfin, vous, les responsables, délégués syndicaux, secrétaires de section, responsables formation, responsables développement, trésoriers, trésoriers adjoints, secrétaires généraux, secrétaires généraux adjoints vous vous verrez particulièrement sollicités pour vous former à vos responsabilités, pour remplir les missions que l'organisation vous délègue et celles que les adhérents et militants attendent de vous.

Nous vous souhaitons pour finir une excellente année de formation syndicale.

Aurélie Merlet
Directrice

IFREB

10 bd. du Portugal CS 10811
35208 Rennes cedex 2

Numéro de déclaration d'activité 53350760535

L'équipe



Marie-Elisabeth CHARLET
Secrétaire de formation



Nathalie SAUVAGE
Comptable



Clémentine GICQUAIRE
Assistante de formation



Christiane COSNEAU
Conceptrice pédagogique



Laurence LE COSSEC
Conceptrice pédagogique



Aurore DUPUIS
Conceptrice pédagogique



Eva KAMOULAKOS
Conceptrice pédagogique



Suzie LE TEXIER
Coordinatrice générale



Aurélie MERLET
Responsable de la politique
de formation syndicale
Directrice

Se former à l'Ifreb

*L'Ifreb développe
ses activités de formation
en direction de tous les élus
des instances représentatives
du personnel et plus
spécifiquement pour
les adhérents CFDT,
représentants et
responsables syndicaux en
charge d'un mandat
au sein des entreprises
privées et publiques
de la Région Bretagne.*

UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE

Les formations Ifreb se basent sur une pédagogie active qui intègre théorie et pratique pour répondre au mieux à vos besoins et aux situations auxquelles vous êtes confronté dans le cadre de vos mandats.

Le rythme et les programmes laissent une large place à la participation des stagiaires et à l'échange d'expériences basées sur les parcours riches et variés des militants.

UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Nos conceptrices pédagogiques conçoivent les modules de formation de l'Ifreb. Leur expérience des mandats et/ou leur expertise pédagogique vous assurent des contenus de qualité et toujours actualisés. L'Ifreb fait aussi appel à des prestataires extérieurs dans le domaine bureautique, numérique, managérial ou juridique.

UN RÉSEAU DE FORMATEURS MILITANTS

Une équipe de 80 militants CFDT issus de tous les domaines professionnels et formés spécifiquement pour animer nos formations vous accompagne dans votre apprentissage.

FORMATION À LA DEMANDE

Toute l'offre de formation présentée dans ce catalogue peut être mise en place sur demande pour un groupe de 6 participants minimum. Contactez-nous !

LIEUX DE FORMATION

Les formations se tiennent dans toute la Bretagne dans nos centres d'accueil partenaires. Certaines formations ont lieu simultanément dans les quatre départements. À vous de choisir le lieu le plus adapté à vos besoins.

VALIDATION DES ACQUIS ET EXPÉRIENCES MILITANTES (VAEM)

L'Ifreb s'inscrit dans le dispositif de validation des acquis des compétences militantes, en lien avec l'AFPA. À l'issue des formations, nous vous adressons une attestation pour faire valoir vos droits.

NOS AGRÉMENTS

L'Ifreb est agréé auprès de la DREETS pour dispenser de la formation CSE et SSCT et enregistré sous le numéro d'activité 53350760535.

L'Ifreb est référencé sur Datadock.



Mon parcours de formation idéal

Formations NOUVEAUX MILITANTS

Connaître la CFDT, L'action syndicale

Formations SOCLE AUX MANDATS

Élu CSA, CST, CSE, secrétaire de section (public),
Élu CSE, DS, les missions SSCT

Parcours recommandé DES NOUVEAUX ÉLUS CSE (privé)

1. Être élu CFDT au CSE • Partie 1
P • 20
2. Les missions SSCT du CSE
Niveau 1
P • 29
3. Être élu CFDT au CSE • Partie 2
P • 21

Parcours recommandé DES NOUVEAUX ÉLUS CST, CSA, CSE (public)

1. Élu dans un CS de la fonction publique
P • 18
Socle commun à toutes les fonctions publiques
2. Élu au CS d'une fonction publique spécifique
P • 19
L'Ifreb dispense uniquement la formation pour la fonction publique hospitalière
3. Les missions SSCT dans la fonction publique
P • 26-27

Formations COMPLÉMENTAIRES AUX MANDATS

Gérer les budgets du CSE,
Droit disciplinaire,
Arbre des causes...

Formations PRATIQUES SYNDICALES

Protocole pré-électoral,
Faire adhérer,
Préparer les élections...

Formations TRANSVERSALES

Prise de parole, Communication écrite,
Word / Excel, Communiquer avec les médias...

MES DÉMARCHES pour participer à une formation

1

Je prends contact avec ma section / mon syndicat pour identifier mes besoins et choisir la formation adéquate.

2

Je m'assure de la prise en charge financière de la formation par l'employeur, le CSE, le syndicat ou autre.

3

Je planifie mes formations (dates et lieu) et je contacte l'Ifreb pour vérifier la disponibilité.

4

J'envoie mon bulletin d'inscription (p.57) à l'Ifreb.
ET
J'envoie ma demande de congé (p.59) à mon employeur.

5

Je reçois par mail une confirmation d'inscription de l'Ifreb.

6

Environ 2 semaines avant la formation, je reçois par mail une convocation à la formation avec les modalités pratiques : je vérifie mes réservations repas/hébergement.

Connaître la CFDT et son fonctionnement

Salarié dans une administration ou une entreprise, vous venez de rejoindre la CFDT, ou vous êtes adhérent ou élu CFDT depuis quelque temps. Mais connaissez-vous vraiment ce qu'elle est, ce qu'elle fait et comment elle se donne les moyens d'être au service des salariés ? Loin des caricatures et des stéréotypes colportés ici ou là, cette formation donne le sens de l'action de la CFDT, illustre concrètement ses valeurs et son action, vous donne les clés de son fonctionnement pour profiter pleinement de sa force collective. Qui sait... Elle vous donnera peut-être envie d'en être également acteur !



PUBLIC

- Nouveaux adhérents
- Mandatés CFDT
- Nouveaux et futurs élus des instances représentatives du personnel des secteurs privé et public
- Délégués syndicaux, secrétaires de section, représentants syndicaux



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIF

- S'approprier les grandes lignes du projet de la CFDT à travers ses valeurs, ses revendications, son fonctionnement et la force de son réseau.



PROGRAMME

- Le sens culturel commun de la CFDT
- La structuration de l'action CFDT à travers ses valeurs et son fonctionnement
- La structuration de la CFDT
- Les moyens de fonctionnement de la CFDT et leur utilisation
- Le réseau de la CFDT Bretagne
- Être mandaté à la CFDT
- La boîte à outils de l'adhérent CFDT

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TARIF



- 144 € / participant
- 64 € / participant

*dans le cadre d'un financement
par un syndicat adhérent à l'Ifreb*

DURÉE
2 jours



DATES ET LIEUX

- Du 15 au 16 janvier 2024
St-Brieuc (22), Morlaix (29), Rennes (35), Vannes (56)
- Du 24 au 25 juin 2024
Ploufragan (22), Quimper (29), Rennes (35), Vannes (56)
- Du 16 au 17 septembre 2024
Ploufragan (22), Brest (29), Rennes (35), Lorient (56)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration

Vous faites partie d'un collectif CFDT dans une administration ou une entreprise ou vous envisagez sérieusement de vous y investir. Cette formation est faite pour vous. Elle vous permettra d'appréhender l'environnement global de votre entreprise ou de votre administration, de découvrir la place, le rôle et l'organisation de la section syndicale dans cet environnement. La formation vous donnera également des repères et des outils pour organiser l'action revendicative et valoriser votre engagement au service des salariés.

OBJECTIFS

- Repérer et décliner l'action revendicative CFDT au sein de l'entreprise.
- Favoriser le développement de la section et de l'organisation CFDT.

PROGRAMME

- La réalité de l'entreprise, de l'administration
- La section syndicale dans l'entreprise ou l'administration
- L'organisation et le fonctionnement « type » de la section syndicale
- Le lien entre le syndicat et l'interprofessionnel
- Le rôle du délégué syndical ou du secrétaire de section
- La place de l'adhérent
- La traduction concrète des valeurs CFDT
- Les revendications CFDT prioritaires
- Le plan de travail
- La pratique syndicale
- Les autres acteurs syndicaux

PUBLIC

- Élus des instances représentatives du personnel des secteurs privé et public
- Délégués syndicaux, secrétaires de section, représentants syndicaux
- Mandatés CFDT

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation de base « Connaître la CFDT et son fonctionnement » (ou module fédéral équivalent).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

 **DURÉE**
3 jours

DATES ET LIEUX

- Du 12 au 14 février 2024
St-Brieuc (22), Quimper (29), Rennes (35), Vannes (56)
- Du 23 au 25 octobre 2024
St-Brieuc (22), Brest (29), Rennes (35), Lorient (56)

€ TARIF

- 216 € / participant
- 96 € / participant
dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'Ifreb

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •



Adhérent CFDT et bientôt en retraite

Adhérent à la CFDT, vous serez en retraite dans quelque temps. Vous vous posez peut-être des questions concernant cette nouvelle étape. Cette formation peut vous aider à définir un projet de vie et à trouver votre juste place au sein de la CFDT Retraités en tenant compte de votre projet personnel. Partant du constat que de nombreux adhérents ne restent pas à la CFDT lors du passage à la retraite, le congrès confédéral de Tours a acté la création de ce stage en partenariat entre salariés et retraités.



PUBLIC

- Adhérents salariés partant à la retraite
- Responsables syndicaux partant à la retraite



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Repérer les différentes étapes pour bien préparer sa retraite.
- Rester adhérent CFDT pour continuer à défendre ses droits.
- Découvrir le fonctionnement démocratique de la CFDT Retraités et ses possibilités d'implication citoyenne.



PROGRAMME

- Des services pour préparer sa retraite :
 - L'évaluation de ses futures pensions et le choix de son âge de départ à la retraite
 - La liquidation de ses pensions de retraite et la préservation de ses revenus
 - La mutuelle adaptée au statut de retraité
 - La réflexion sur une nouvelle vie : lieu de vie, engagements, vie associative, loisirs
- Être acteur de la société pendant sa retraite avec la CFDT :
 - Le cahier des revendications des retraités : mutuelle, accès à la santé, logement, transports, participation à la vie sociale et culturelle
 - La CFDT Retraités, son action revendicative, son implication citoyenne, ses actions de proximité, la défense des adhérents (maladie professionnelle...)
 - Ses adhérents : de nouveaux engagements dans la cité, le quartier, la convivialité avec ses pairs

PARTENARIAT **ifreb**

Cfdt: RETRAITÉS

Union confédérale des retraités

DURÉE
2 jours



TARIF €

Les frais pédagogiques de cette formation sont pris en charge par l'Union régionale des retraités Bretagne

DATES ET LIEUX

- Du 14 au 15 mai 2024, Brest (29)
- Du 4 au 5 novembre 2024, Lorient (56)

Convaincre pour faire adhérer

Pour porter sa vision réformatrice du progrès social, la CFDT s'appuie sur un syndicalisme d'adhérents. Depuis quelques années, malgré sa place de 1^{ère} organisation syndicale dans le privé, le nombre de syndiqués est en stagnation et le renouvellement générationnel pas aussi rapide que les départs en retraite de nos militants. Parce que le fait de proposer l'adhésion n'est pas toujours un acte qui va de soi, donner des outils CFDT est une priorité pour assurer le développement au sein de l'organisation.



OBJECTIFS

- Donner les clés de compréhension des enjeux liés à la syndicalisation.
- Nourrir l'envie des militants pour agir individuellement et collectivement au renforcement de la CFDT.



PROGRAMME

- Les enjeux liés à la syndicalisation
- L'adhésion, un acte normal, naturel
- Les freins à l'adhésion et les réponses possibles à apporter
- Les pratiques contribuant au développement
- La proposition d'adhésion
- La prise en charge collective
- Le dispositif régional
- La construction d'un plan d'action



PUBLIC

- Équipes syndicales de plusieurs militants d'une même entreprise dont le délégué syndical pour le secteur privé
- Équipes syndicales de plusieurs militants d'un même établissement ou d'une même collectivité pour le secteur public



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
2 jours

DATES ET LIEUX

- Du 15 au 16 avril 2024
Ploufragan (22), Quimper (29), Rennes (35), Vannes (56)
- Du 2 au 3 décembre 2024
Ploufragan (22), Brest (29), Rennes (35), Lorient (56)



TARIF

- 144 € / participant
- 64 € / participant
dans le cadre d'un financement
par un syndicat adhérent à l'ifreb

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •



Imagin' syndicalisation cadres

Agir sur les stéréotypes et pour la syndicalisation des cadres

La CFDT est la première organisation syndicale pour les cadres en nombre d'adhérents, de votants aux élections professionnelles et en termes de préférence syndicale dans les enquêtes d'opinion. Les cadres représentent 1 actif sur 6. Proposer l'adhésion aux cadres, c'est non seulement renforcer notre syndicalisme d'adhérents, fondement de la légitimité de la CFDT, mais aussi la garantie de la crédibilité de nos revendications pour ce public. Cette formation répond à ces enjeux et doit vous aider à lever vos craintes et construire votre plan d'action.



PUBLIC

- Militants non-cadres souhaitant proposer l'adhésion à des cadres
- Militants cadres souhaitant se développer parmi les cadres



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



OBJECTIFS

- Modifier son regard sur les cadres et le management.
- Identifier les préoccupations des cadres et leurs revendications pour oser proposer l'adhésion.



PROGRAMME

- Les représentations syndicales sur les cadres
- Le syndicalisme d'adhérents en lien avec le développement des cadres
- Les attentes et les motifs d'adhésions des cadres
- Les choix politiques et pratiques syndicales CFDT à destination des cadres
- Le plan d'action pour améliorer la prise en charge des cadres dans la section syndicale
- La fidélisation des adhérents cadres

PARTENARIAT 



Organisme de formation
de l'Union fédérale des cadres

DURÉE
3 jours
2 jours + 1 jour



TARIF

- 216 € / participant
 - 96 € / participant
- dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'ifreb*

DATES ET LIEUX

- Du 19 au 20 février et le 23 septembre 2024
Rennes (35)
- Du 14 au 15 mai et le 18 novembre 2024
Rennes (35)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Négocier un protocole pré-électoral

Afin de conforter sa première place aux élections professionnelles en Bretagne, la CFDT doit multiplier les nouvelles implantations. La négociation du protocole pré-électoral revêt une importance capitale pour installer les bases d'un dialogue social de qualité au sein de l'entreprise et il est nécessaire de s'y préparer. Il s'agit de s'approprier le cadre juridique en perpétuelle évolution et acquérir une vision stratégique de la négociation de protocole. En participant à cette formation vous deviendrez une ressource à la fois pour votre syndicat, mais aussi pour votre Union départementale en intégrant un réseau de négociateurs de protocole pré-électoral.



OBJECTIF

- Être en capacité de négocier des protocoles pré-électoraux dans les différents champs professionnels.



PROGRAMME

- Les enjeux liés à la négociation de protocoles pré-électoraux
- La notion de mandatement
- La préparation de la négociation : la prise en compte du contexte de l'entreprise et de la politique du syndicat
- Les contours juridiques de la négociation de protocoles pré-électoraux



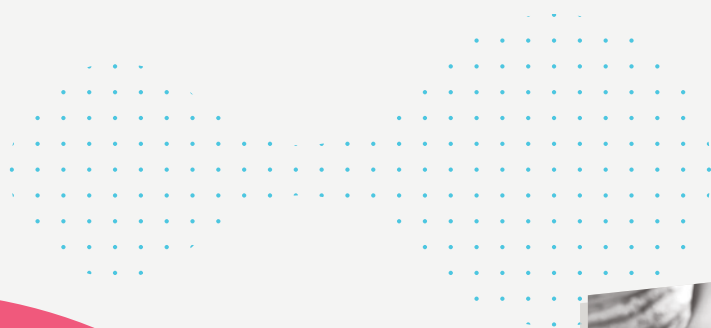
PUBLIC

- Militants motivés pour rejoindre le réseau de négociateurs de protocole pré-électoral



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
1 jour

DATES ET LIEUX

Formation organisée à la demande à partir de 6 stagiaires.
Contactez-nous !



TARIF

- 72 € / participant
- 32 € / participant dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'Ifreb

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •



Préparer et gagner les élections

La mesure de la représentativité place la CFDT comme première organisation syndicale. Cette première place nous conforte dans le choix d'un syndicalisme de proximité et de négociation que nous portons. Un troisième cycle de cette mesure s'est ouvert pour 4 années par les élections de la fonction publique en décembre 2022, ainsi qu'un deuxième cycle des élections CSE. Ce temps fort démocratique s'anticipe et se prépare en construisant collectivement une stratégie autour du temps de campagne électorale. Cette formation est élaborée pour vous permettre d'acquérir les pratiques syndicales et agir pour gagner !



PUBLIC

- Militants de section syndicale

L'inscription suppose un engagement du collectif de plusieurs militants et implique leur participation aux deux sessions.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation / action est organisée en deux sessions, la première à 6 mois et la seconde à 2 mois de l'échéance électorale.

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Travail intersession



OBJECTIFS

- Clarifier les enjeux des élections pour la CFDT et préciser les conditions de réussite pour les gagner.
- Préparer avec méthode les élections professionnelles.
- Valoriser l'action et capitaliser les résultats de la CFDT.
- Maîtriser les formalités du processus électoral (protocole électoral, constitution des listes, vote, dépouillement, recours).



PROGRAMME

- Le cadre réglementaire des règles sur la représentativité et leurs implications
- Les enjeux des élections professionnelles
- Les pratiques syndicales nécessaires à la réussite d'une élection
- Le diagnostic des forces et faiblesses de la section
- Le groupe de pilotage des élections professionnelles
- Le rétro-planning
- Le bilan de l'action syndicale de la section
- La rencontre des salariés
- Le projet et le plan de communication de la section syndicale
- La constitution des listes CFDT
- Le protocole électoral
- L'organisation du vote le jour J
- La valorisation du résultat
- Le plan d'action final



DURÉE
3 jours
2 jours + 1 jour



TARIF



- 216 € / participant
- 96 € / participant

dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'ifreb

DATES ET LIEUX

Formation organisée à la demande à partir de 6 stagiaires. Contactez-nous !

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Les règles et principes de la négociation

Les derniers changements législatifs et réglementaires ont fait de la négociation l'un des piliers de l'action syndicale dans l'entreprise et depuis 2021 dans l'administration. Votre force, pour y développer un dialogue social de qualité, réside dans votre capacité à maîtriser la logique des conflits et à organiser ce contre-pouvoir indispensable pour faire face à votre employeur et faire aboutir vos revendications. Quel que soit le sujet des négociations que vous aurez à mener, cette formation vous permettra d'acquérir des points de repère méthodologiques, de découvrir des techniques et ainsi d'enrichir votre pratique.

OBJECTIFS

- Identifier les règles de la négociation.
- Acquérir des éléments théoriques sur la méthodologie de la négociation.
- S'initier aux techniques de la négociation.

PROGRAMME

- Les représentations de la négociation
- Les différents types de négociation
- La préparation et la conduite de négociation
- La négociation annuelle obligatoire (NAO)
- Les suites de la négociation

PUBLIC

- Délégués syndicaux, secrétaires de section, représentants syndicaux
- Élus des instances représentatives du personnel des secteurs privé et public

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation

 **DURÉE**
3 jours

DATES ET LIEUX

- Du 7 au 9 février 2024, Brest (29)
- Du 17 au 19 avril 2024, Lorient (56)
- Du 2 au 4 octobre 2024, Rennes (35)
- Du 20 au 22 novembre 2024, Ploufragan (22)

TARIF

- 216 € / participant
- 96 € / participant
dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'Ifreb

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •



Être accompagnant ARC

«Ne laisser aucun adhérent seul avec sa question», telle est la devise du dispositif ARC. En plus de la plateforme numérique accessible via l'espace adhérent, l'accompagnant ARC est le lien humain et chaleureux de la CFDT. Être accompagnant ne se décrète pas et peut s'apprendre ! Cette formation vous donnera des éléments indispensables pour avoir la bonne posture, celle d'être à côté, de mettre en dynamique. L'accompagnant formé sera aussi en capacité de réorienter les demandes, de faire des liens avec d'autres acteurs et/ou des experts grâce à sa connaissance du réseau CFDT. Cette première session sera le point de départ d'un parcours de formation continue.



PUBLIC

- Militants motivés pour rejoindre le réseau des accompagnants ARC Bretagne



PRÉREQUIS

- Une rencontre préalable avec le pilote ARC départemental est nécessaire pour valider votre inscription.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



OBJECTIFS

- Soutenir et outiller les militants et les sections syndicales afin d'optimiser leurs actions et pratiques, en partant de leurs besoins.
- Devenir un interlocuteur clé qui facilite les échanges entre personnes et structures CFDT pour répondre ou pour détecter des besoins d'accompagnement.



PROGRAMME

- Le cadre et les enjeux de la politique ARC
- La posture de l'accompagnant
- Les ressources en ligne de l'accompagnant
- Les thématiques d'accompagnement
- La traduction de l'engagement dans l'accompagnement
- L'analyse de besoin
- La construction d'un plan d'action
- Les techniques de communication et outils de facilitation
- L'organisation du suivi de l'action et le retour au syndicat

ARC
mon réseau militant

arc.bretagne@bretagne.cfdt.fr

DURÉE
3 jours



DATES ET LIEUX

- Du 2 au 4 avril 2024, Châteaulin (29)
- Du 13 au 15 novembre 2024, Ploufrahan (22)

TARIF



Les frais pédagogiques de cette formation sont pris en charge par l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne.

Agir pour la transition écologique juste dans mon entreprise / administration

Une transition écologique juste et qui n'oublie personne sur le chemin, c'est l'ambition de la CFDT. La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) n'est possible qu'avec l'engagement des employeurs et des travailleurs. Les militants CFDT sont légitimes à aborder le sujet de la transition écologique, sujet transversal et majeur dans l'évolution des entreprises. Si vous souhaitez être acteur de la transition écologique juste, être « au travail pour le climat », cette formation vous apportera les clés nécessaires pour appréhender les enjeux de transformation et pour agir concrètement dans votre entreprise ou votre administration.



OBJECTIFS

- Appréhender les notions, concepts et enjeux du développement durable et de la transition écologique juste.
- Connaître les différents moyens d'agir pour la transition écologique juste dans mon entreprise, mon administration.
- Construire un projet de transition écologique juste dans mon entreprise, mon administration.



PROGRAMME

- Les notions de développement durable et transition écologique juste
- Les objectifs mondiaux et les enjeux de la transition écologique juste à la CFDT
- La loi Pacte, la RSE, la responsabilité sociale des organisations
- L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration
- Préparer un plan d'action



PUBLIC

- Militants de section syndicale



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE

4 jours
3 jours + 1 jour

DATES ET LIEUX

- Du 15 au 17 avril 2024, Ploufragan (22)
et le 12 novembre 2024, St-Brieuc (22)



TARIF

- 288 € / participant
- 128 € / participant
dans le cadre d'un financement
par un syndicat adhérent à l'Ifreb

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •



Agir sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap

Le handicap est la première cause de discrimination motivant la saisie du Défenseur des droits. La CFDT s'engage dans la lutte contre les préjugés pour redonner aux personnes en situation de handicap toute leur place dans la société et dans le travail en les rendant visibles. 80 % des handicaps sont en effet invisibles. La valorisation des compétences des travailleurs handicapés plutôt que la stigmatisation de leur incapacité est un axe prioritaire pour la CFDT, il est nécessaire de garantir un travail inclusif pour les personnes en situation de handicap.



PUBLIC

- Délégués syndicaux, secrétaires de section, représentants syndicaux
- Élus des instances représentatives du personnel des secteurs privé et public
- Mandatés aux commissions MDPH, AGEFIPH, FIPHP
- Militants de section syndicale



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Définir et appréhender la notion de handicap dans la société.
- Construire l'action syndicale de la CFDT en matière de handicap dans l'entreprise / l'administration.
- Négocier un accord sur l'insertion, la prévention et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.
- Développer la CFDT en proposant l'adhésion à tous.



PROGRAMME

- La définition de handicap et les préjugés
- La notion de prévention-insertion-maintien dans l'emploi
- Les obligations de l'employeur et les droits des travailleurs
- L'action syndicale dans l'entreprise en matière de handicap
- La création d'une démarche de sensibilisation
- L'accessibilité de la communication
- La construction et négociation d'un accord handicap
- La stratégie de développement CFDT incluant les critères d'accessibilité



DURÉE
4 jours
2 jours + 2 jours



TARIF



- 288 € / participant
- 128 € / participant

dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'Ifreb

DATES ET LIEUX

- Du 12 au 13 septembre et du 12 au 13 décembre 2024, Châteaulin (29)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Élu dans un comité social de la fonction publique

En tant qu'élu au comité social dans l'un de trois versants de la fonction publique, vous amorcez un mandat dans une nouvelle instance issue de la fusion entre les comités techniques et les CHSCT. Vous devez donc pour mener à bien votre mandat connaître les attributions des comités sociaux, votre rôle, vos moyens mais aussi la posture spécifique de l'élu CFDT et les pratiques syndicales CFDT. Vous pourrez ainsi faire vivre au mieux cette nouvelle instance et prendre en compte les intérêts collectifs des agents.

OBJECTIFS

- Connaître les attributions du comité social, ses moyens, son fonctionnement et son articulation avec la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT).
- Définir le rôle de l'élu CFDT d'une manière générale et dans le comité social.
- S'approprier des méthodes pour améliorer le fonctionnement collectif et la prise en charge d'actions revendicatives pour agir sur le travail.

PROGRAMME

- Le mandatement : droits et devoirs
- Les missions et cadre de fonctionnement du comité social et de la F3SCT
- L'articulation entre le comité social et la F3SCT
- La stratégie de l'action revendicative au comité social et à la F3SCT
- L'exploitation des données institutionnelles
- La mise en œuvre des pratiques syndicales pour le développement

PUBLIC

- Élus au comité social dans la fonction publique

PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations de base « Connaître la CFDT et son fonctionnement » et « L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration » (ou modules fédéraux équivalents).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

MATÉRIEL REQUIS

- un ordinateur portable (1 pour 3 personnes)

 **DURÉE**
2 jours

DATES ET LIEUX

- Du 8 au 9 février 2024, Rennes (35)
- Du 12 au 13 février 2024, Lorient (56)
- Du 15 au 16 février 2024, Brest (29)
- Du 8 au 9 avril 2024, Ploufragan (22)

 **TARIF**

- 828 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur ou syndicat selon la fonction publique •



Élu au comité social d'établissement de la fonction publique hospitalière

Élu au comité social d'établissement (CSE) dans la fonction publique hospitalière, vous amorcez un mandat dans une nouvelle instance. Les élus doivent être acteurs dans et hors de cette instance pour peser sur le rapport social unique et sur la politique de l'établissement en formulant des revendications. Cette formation vous permettra d'appréhender les spécificités du CSE dans la fonction publique hospitalière et d'acquérir des pratiques syndicales pour développer des axes revendicatifs du champ sanitaire, social et médico-social.



PUBLIC

- Élus au comité social d'établissement de la fonction publique hospitalière



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation socle commun « Élu dans un comité social de la fonction publique ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Connaître son environnement professionnel et les acteurs en lien avec la CFDT et les systèmes sanitaire, social et médico-social.
- Appréhender le contenu du rapport social unique.
- Agir syndicalement sur la politique de l'établissement en formulant des revendications.



PROGRAMME

- Les enjeux et l'organisation des systèmes sanitaire, social et médico-social
- Les acteurs en lien avec le CSE et leurs rôles
- Le financement des établissements et leur cycle budgétaire
- Le rapport social unique
- Les spécificités du CSE dans la fonction publique hospitalière
- Les actions du CSE menée avec la section syndicale
- Les étapes d'un dossier porté au CSE

PARTENARIAT **ifreb**

IFRESS
institut de formation, recherches, études du sanitaire et social

Organisme de formation
de la fédération Santé Sociaux

DURÉE
3 jours



DATES ET LIEUX

- Du 19 au 21 février 2024, Ploufragan (22)
- Du 3 au 5 avril 2024, Rennes (35)
- Du 17 au 19 avril 2024, Rennes (35)
- Du 13 au 15 mai 2024, Brest (29) et Vannes (56)
- Du 2 au 4 octobre 2024, Ploufragan (22)

TARIF €

- 1 242 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur •

Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1

ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Élu, titulaire ou suppléant, au comité social et économique (CSE) de votre entreprise de plus de 50 salariés, vous êtes un membre actif de la section syndicale et vous devez conduire votre mandat en tenant compte de ses multiples attributions et missions (économiques et sociales, SSCT). Les sujets traités en CSE sont de plus en plus nombreux et complexes. Pour mieux les porter, la connaissance du rôle et des moyens du CSE doit s'accompagner d'une réelle pratique syndicale. Cette formation est la première étape d'un parcours CSE en 3 étapes (avec les missions SSCT et CSE partie 2) qui vous permettra de construire un dialogue social de qualité au sein de votre entreprise.

OBJECTIFS

- Exercer son mandat d'élu CFDT au sein du CSE en déclinant les 4 axes d'un dialogue social de qualité.
- Être acteur du dialogue social dans le cadre du fonctionnement et de la mise en œuvre des missions de l'instance CSE.
- Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression collective des salariés et produisant un dialogue social de qualité.

PROGRAMME

- L'évolution de la représentation du personnel au fil des années
- La valeur ajoutée d'un mandat syndical CFDT
- La légitimité des élus face aux obligations de l'employeur
- Les moyens et les outils du CSE
- Le fonctionnement et le rôle du CSE
- Les attributions et les missions du CSE
- La formulation d'un avis motivé
- La construction du plan de travail du CSE et de l'agenda social
- Les activités sociales et culturelles (ASC)

PUBLIC

- Élus au CSE dans une entreprise de plus de 50 salariés (secteur privé)

PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations de base « Connaître la CFDT et son fonctionnement » et « L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration » (ou modules fédéraux équivalents).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- Du 24 au 26 janvier 2024, St-Méen-le-Grand (35)
- Du 21 au 23 février 2024, Camaret (29)
- Du 20 au 22 mars 2024, Ploufragan (22)
- Du 10 au 12 avril 2024, Erdevén (56)
- Du 29 au 31 mai 2024, Combourg (35)
- Du 26 au 28 juin 2024, Camaret (29)
- Du 25 au 27 septembre 2024, Vannes (56)
- Du 6 au 8 novembre 2024, Mûr-de-Bretagne (22)
- Du 4 au 6 décembre 2024, St-Méen-le-Grand (35)

TARIF

- 690 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou employeur •



Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2

ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Élu au comité social et économique (CSE) d'une entreprise de plus de 50 salariés, vous êtes consulté sur la stratégie économique et sociale de l'entreprise au travers des trois consultations obligatoires. Cette formation est la dernière étape du parcours CSE et permet de s'approprier les missions incontournables découlant des attributions économiques du CSE, ainsi que les moyens et outils dont vous disposez.



PUBLIC

- Élus au CSE dans une entreprise de plus de 50 salariés (secteur privé)



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Être élu CFDT au CSE - Partie 1 ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Identifier les missions socio-économiques du CSE.
- Appréhender les temps de regroupements des informations consultations du CSE et ses délais.
- Identifier les ressources utiles au CSE en vue des préparations des consultations.
- S'approprier la procédure d'appel à expert et identifier les différentes possibilités d'expertises et leur prise en charge financière.



PROGRAMME

- Les missions socio-économiques du CSE
- Les informations/consultations
- Les ressources utiles au CSE
- La procédure d'appel à l'expert



DURÉE
2 jours



DATES ET LIEUX

- Du 15 au 16 février 2024, St-Méen-le-Grand (35)
- Du 11 au 12 avril 2024, Erdeven (56)
- Du 4 au 5 juin 2024, Ploufragan (22)
- Du 19 au 20 septembre 2024, Camaret (29)
- Du 7 au 8 novembre 2024, Mûr-de-Bretagne (22)
- Du 12 au 13 décembre 2024, Erdeven (56)

TARIF €

- 460 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou employeur •

Être élu CFDT au CSE

ENTREPRISE DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Élu, titulaire ou suppléant, au comité social et économique (CSE) de votre entreprise de moins de 50 salariés, vous devez conduire votre mandat en tenant compte de ses multiples attributions et missions (économiques et sociales, SSCT). Les sujets traités en CSE sont de plus en plus nombreux et complexes. Cette formation vous aidera à acquérir les incontournables de l'instance CSE, ainsi que votre rôle et les moyens dont vous disposez pour la faire vivre au mieux dans la prise en compte des intérêts collectifs des salariés.

OBJECTIFS

- Exercer son mandat d'élu CFDT au sein du CSE en déclinant les 4 axes d'un dialogue de qualité.
- Être acteur du dialogue social dans le cadre du fonctionnement et de la mise en œuvre des missions de l'instance CSE.
- Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression collective des salariés et produisant un dialogue social de qualité.

PROGRAMME

- Le fonctionnement et la composition du CSE
- Les attributions, missions et moyens du CSE
- Les réclamations individuelles et collectives des salariés
- Le droit d'alerte
- L'enquête en cas d'accident grave
- La valeur ajoutée du mandat syndical

PUBLIC

- Élus au CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés (secteur privé)

PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations de base « Connaître la CFDT et son fonctionnement » et « L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration » (ou modules fédéraux équivalents).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

 **DURÉE**
2 jours

DATES ET LIEUX

- Du 16 au 17 mai 2024, Rennes (35)
- Du 3 au 4 octobre 2024, Brest (29)

 **TARIF**

- 460 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : CSE, employeur ou syndicat •



Le droit disciplinaire et l'accompagnement du salarié

En tant que représentant du personnel, vous pouvez être amené à accompagner des salariés convoqués pour une sanction disciplinaire. Pour être efficace et serein dans ce type d'intervention, il est nécessaire de maîtriser le droit disciplinaire applicable en entreprise. Cette formation vise à ce que chaque élu puisse s'approprier les règles qui légifèrent le droit disciplinaire en entreprise et les procédures qui en résultent. A travers des apports théoriques et des mises en situation, vous obtiendrez des clés pour accompagner efficacement le salarié dans cette procédure et, de fait, renforcer votre légitimité auprès des salariés.



PUBLIC

- Élus au CSE (secteur privé)
- Délégués syndicaux
- Conseillers du salarié



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



OBJECTIFS

- Décrypter le droit du travail en entreprise et la notion de sanction disciplinaire.
- Appréhender la procédure disciplinaire et ses enjeux.
- Cerner le rôle et les missions de l'assistant du salarié.
- Savoir accompagner un salarié.



PROGRAMME

- Les sources du droit du travail
- Les différentes sanctions disciplinaires
- Les règles de procédures et de prescription
- L'accompagnement du salarié
- Le déroulement de l'entretien préalable
- Le recours devant le conseil de prud'hommes



DURÉE
3 jours



TARIF €

- 690 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

DATES ET LIEUX

- Du 11 au 13 mars 2024, Erdeven (56)
- Du 6 au 8 novembre 2024, Mûr-de-Bretagne (22)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Gérer les budgets du CSE

Que vous soyez trésorier, secrétaire ou élu au comité social économique (CSE) de votre entreprise, la question du budget du CSE fait partie de vos missions. En plus d'acquérir les connaissances indispensables pour gérer au mieux les comptes du CSE, cette formation vous permettra d'aborder les différentes façons d'adapter la gestion de vos budgets de fonctionnement et/ou des œuvres sociales (ASC) pour accompagner stratégiquement les élus dans leurs autres missions économiques, en tenant compte des projets qu'ils souhaitent mettre en place à destination des salariés.

OBJECTIFS

- Permettre aux élus CSE d'acquérir les bases légales applicables à la gestion des budgets du CSE.
- Acquérir les connaissances comptables et juridiques nécessaires à la gestion du CSE.

PROGRAMME

- L'organisation et les obligations du CSE
- Les sources de financement du CSE
- Les budgets de fonctionnement, d'activités sociales et culturelles et leur utilisation
- Les activités du CSE et réglementation URSSAF
- La gestion et la pratique comptable :
 - Les règles légales
 - Le compte de résultat, le bilan
 - Le plan comptable
 - La tenue comptable du CSE
 - Le budget prévisionnel du CSE

PUBLIC

- Trésoriers de CSE
- Trésoriers adjoints de CSE
- Secrétaires de CSE

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Être élu CFDT au CSE - Partie 1 ».

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

MATÉRIEL REQUIS

- Les documents comptables de votre CSE (comptes de résultat, bilans)
- Une clé USB
- Un plan comptable général

 **DURÉE**
3 jours

DATES ET LIEUX

- Du 10 au 12 avril 2024, Erdevén (56)

 **TARIF**

- 690 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou employeur •



Référent harcèlement dans l'entreprise / l'administration

La CFDT porte en elle des valeurs d'émancipation, de solidarité ou encore d'égalité qui se traduit par le droit, pour chaque femme et chaque homme, à être traité avec dignité et respect. La lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles est une priorité pour atteindre cet objectif. Mieux comprendre le sujet et ses enjeux pour agir plus efficacement, impulser une vraie démarche de prévention et d'accompagnement des victimes qui s'adressent à vous en tant que référent, tel est l'objet de cette formation.



PUBLIC

- Référents harcèlement désignés au sein des instances représentatives du personnel des secteurs privé et public
- Référents harcèlement au sein d'une structure CFDT



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Impliquer l'ensemble des instances représentatives du personnel et militants CFDT dans l'organisation de la prise en charge des violences sexistes et sexuelles au travail (VSST).
- Lutter contre le sexisme et les actes de violences sexistes et sexuelles dans les structures internes des entreprises et des administrations mais aussi dans les structures internes à la CFDT.



PROGRAMME

- La réalité qualitative et quantitative des VSST
- Le contexte législatif et ses évolutions
- La définition des VSST
- Les missions et le rôle du référent harcèlement
- La prévention des VSST par les collectifs syndicaux et les élus CFDT
- La prise en charge syndicale des victimes de VSST
- Les outils et les réseaux internes et externes pour la prise en charge des victimes



TARIF €

- 230 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

DURÉE
1 jour



DATES ET LIEUX

- Le 28 mai 2024, Rennes (35)

• Prise en charge des frais de formation : CSE, employeur ou syndicat •

Les missions SSCT dans la fonction publique d'État ou territoriale

La loi de « transformation de la fonction publique » est venue modifier les périmètres des CHSCT en les regroupant au sein des formations spécialisées. Élu au comité social dans la fonction publique d'État (CSA) ou territoriale (CST), vous avez un rôle primordial dans l'établissement pour agir avec les agents sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation, complémentaire à la formation réglementaire et centrée sur les pratiques syndicales de proximité avec les agents, vous permettra de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions et les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.



OBJECTIFS

- Analyser des situations de travail en adoptant une démarche d'action méthodologique.
- Être acteur du dialogue social en contribuant à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.



PROGRAMME

- Le rôle des différents acteurs dans la prévention des risques professionnels
- La conduite d'action de prévention des risques professionnels
- L'analyse d'une situation de problème
- Le plan d'action en matière de SSCT



PUBLIC

- Élus au CSA ou CST
- Mandatés à la F3SCT dans la fonction publique d'État ou territoriale



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Élu dans un comité social de la fonction publique ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation
- Travail intersession



DURÉE

2 jours
1 jour + 1 jour

DATES ET LIEUX

Formation organisée à la demande à partir de 6 stagiaires.
Contactez-nous !



TARIF

▪ 828 € / participant
Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur •



Les missions SSCT dans la fonction publique hospitalière

La loi de « transformation de la fonction publique » est venue modifier les instances de la fonction publique hospitalière (FPH). Elle a créé les comités sociaux d'établissement (CSE) en lieu et place des CTE. Le CHSCT devient la formation spécialisée en santé, sécurité et condition de travail (F3SCT). Que vous soyez élu dans un CSE ou mandatés à la F3SCT vous jouez un rôle primordial dans l'établissement pour agir à l'amélioration des conditions de travail des agents. Cette formation centrée sur les pratiques syndicales de proximité avec les agents, vous permettra de mieux appréhender l'exercice de votre mandat tant au niveau de vos missions que des ressources dont vous disposez pour mener des actions de terrain.

PUBLIC

- Élus au CSE de la fonction publique hospitalière
- Mandatés à la F3SCT dans la fonction publique hospitalière

PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations « Élu dans un comité social de la fonction publique » et « Élu au CSE de la fonction publique hospitalière ».

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mise en situation
- Travail intersession

OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de fonctionnement de la F3SCT.
- Connaître les enjeux du travail et le pouvoir d'agir des agents.
- Identifier les différentes dimensions de la santé au travail.
- S'approprier les outils obligatoires et leur élaboration pour agir sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail.
- Elaborer des actions de recensement des difficultés rencontrées par les agents en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT).
- Développer la prise en charge syndicale des questions SSCT et en faire un levier de développement.

PROGRAMME

- Définitions et historique de la SSCT
- Les orientations politiques CFDT en matière de SSCT
- Les obligations de l'employeur et les missions SSCT du CSE
- Les acteurs de la prévention
- L'analyse d'une situation de travail
- La stratégie de l'action revendicative
- La place de la F3SCT dans la section syndicale et la construction d'un plan d'action
- Méthodologie et pratiques syndicales



DURÉE
5 jours
3 jours + 2 jours 

DATES ET LIEUX

- Du 14 au 16 février et du 16 au 17 mai 2024, Rennes (35)
- Du 27 au 29 mars et du 13 au 14 juin 2024, Mür-de-Bretagne (22)
- Du 29 au 31 mai et du 17 au 18 octobre 2024, Camaret (29)
- Du 18 au 20 septembre et du 14 au 15 novembre 2024, Ploufragan (22)
- Du 9 au 11 octobre et du 5 au 6 décembre 2024, Erdevén (56)

TARIF

- 2070 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur •

Les missions SSCT du CSE • NIVEAU 1

ENTREPRISE DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Élu au comité social économique (CSE) vous avez un rôle primordial dans l'entreprise pour agir avec les salariés sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation vous permettra de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions, les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.

OBJECTIFS

- Identifier les orientations politiques CFDT en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT).
- S'approprier les missions SSCT du CSE et les moyens d'actions et d'informations des représentants du personnel en les différenciant des obligations de l'employeur.
- Élaborer un dossier d'analyse d'une situation de travail et/ou d'une problématique rencontrée par les salariés puis préconiser des actions de prévention.
- Construire une stratégie syndicale pour une prise en charge globale et transversale de la problématique rencontrée.
- Amorcer le plan de travail SSCT de la section pour infléchir celui du CSE.
- Sensibiliser les représentants du personnel aux violences sexistes et sexuelles au travail.

PROGRAMME

- Les orientations politiques de la CFDT en matière de SSCT
- Les obligations de l'employeur et les missions SSCT du CSE
- L'analyse d'une situation de travail
- Les actions de prévention
- Le plan d'action SSCT du CSE
- Les violences sexistes et sexuelles au travail

PUBLIC

- Élus au CSE, titulaires ou suppléants, dans une entreprise de moins de 50 salariés (secteur privé)

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Être élu CFDT au CSE ».

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation

 **DURÉE**
3 jours

DATES ET LIEUX

Formation organisée à la demande à partir de 6 stagiaires.
Contactez-nous !

 **TARIF**

▪ 1242 € / participant
Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur •



Les missions SSCT du CSE • NIVEAU 1

ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Élu au comité social et économique (CSE) vous avez un rôle primordial dans l'entreprise pour agir avec les salariés sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation vous permettra de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions, les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.



PUBLIC

- Élus au CSE, titulaires ou suppléants, dans une entreprise de plus de 50 salariés (secteur privé)
- Membres de la CSSCT



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Être élu CFDT au CSE - Partie 1 ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation
- Travail intersession



OBJECTIFS

- Identifier le vocabulaire, l'histoire et les orientations de la CFDT en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT).
- Identifier les acteurs de la prévention, leurs missions et leur rôle.
- Analyser les risques professionnels en s'appropriant une méthode a priori et préconiser des actions de prévention.
- Amorcer le plan de travail SSCT de la section ou du collectif d'élus pour infléchir le plan de travail SSCT du CSE.



PROGRAMME

- Le vocabulaire et l'histoire de la santé et sécurité au travail
- Les orientations politiques CFDT en matière de SSCT
- Les obligations de l'employeur et les missions SSCT du CSE
- Les acteurs de la prévention
- L'analyse d'une situation de travail
- La stratégie de l'action revendicative en matière de SSCT et l'agenda social
- La place de la commission SSCT dans la section syndicale et la construction d'un plan d'action



DURÉE

5 jours

3 jours + 2 jours



DATES ET LIEUX

- Du 7 au 9 février et du 16 au 17 mai 2024, St-Méen-le-Grand (35)
- Du 27 au 29 mars et du 13 au 14 juin 2024, Mûr-de-Bretagne (22)
 - Du 29 au 31 mai et du 17 au 18 octobre 2024, Camaret (29)
- Du 18 au 20 septembre et du 14 au 15 novembre 2024, Plérin (22)
 - Du 9 au 11 octobre et du 5 au 6 décembre 2024, Erdeven (56)

TARIF €

- 2070 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur •

Les missions SSCT du CSE • NIVEAU 2

ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Prévue par le code du travail, la formation renouvellement aux missions santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) va permettre aux élus du comité social et économique (CSE) de parfaire et d'actualiser leurs connaissances.



OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic de fonctionnement de l'instance et apporter des pistes d'amélioration.
- Renforcer son rôle en tant qu'acteur de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail en analysant les principaux documents nécessaires au fonctionnement du CSE.
- Analyser des situations de travail complexes tels que les risques psychosociaux (RPS).
- S'approprier les dimensions de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et les développer dans son entreprise.



PROGRAMME

- Le diagnostic de fonctionnement du CSE
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels et environnementaux de son entreprise
- Le PAPRI Pact et le rapport annuel de son entreprise
- Les risques psychosociaux
- La qualité de vie et des conditions de travail



PUBLIC

- Élus au CSE, titulaires ou suppléants, dans une entreprise de plus de 50 salariés (secteur privé) – sauf membres de la CSSCT dans une entreprise de plus de 300 salariés



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- Du 9 au 11 octobre 2024, Erdevén (56)
- Du 20 au 22 novembre 2024, Camaret (29)



TARIF

- 1242 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur •



La commission SSCT • NIVEAU 2

ENTREPRISE DE PLUS DE 300 SALARIÉS

Prévue par le code du travail, la formation renouvellement aux missions santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) va permettre aux élus du comité social et économique (CSE), membres de la commission SSCT, de parfaire et d'actualiser leurs connaissances.



PUBLIC

- Membres de la CSSCT dans une entreprise de plus de 300 salariés



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Travail intersession



OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic de fonctionnement de l'instance et apporter des pistes d'amélioration.
- Renforcer son rôle en tant qu'acteur de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail en analysant les principaux documents nécessaires au fonctionnement du CSE.
- Analyser et émettre un avis sur le rapport annuel SSCT au cours de l'année et sur le PAPRIACT de l'année à venir, dans le cadre de la consultation sur la politique sociale.
- Analyser des situations de travail complexes tels que les risques psychosociaux (RPS).
- S'approprier les dimensions de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et les développer dans son entreprise.



PROGRAMME

- Le diagnostic de fonctionnement du CSE
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels et environnementaux de son entreprise
- Le PAPRIACT et le rapport annuel de son entreprise
- Les situations de travail complexes : troubles musculosquelettiques (TMS), risques psychosociaux...
- La qualité de vie et des conditions de travail



TARIF €

- 2070 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

DURÉE

5 jours

3 jours + 2 jours



DATES ET LIEUX

- Du 9 au 11 octobre et du 5 au 6 décembre 2024, Erdeven (56)

• Prise en charge des frais de formation : employeur •

Analyse des accidents du travail

Méthode de l'arbre des causes

Dans l'exercice de leur mandat, les représentants du personnel sont amenés à enquêter après tout accident ayant entraîné ou pu entraîner des conséquences graves. Cette formation, complément indispensable à la formation initiale SSCT, doit permettre aux participants de s'approprier une méthode pratique d'analyse des facteurs d'accidents.



OBJECTIFS

- Identifier la légitimité des élus à enquêter après un accident du travail et/ou une maladie professionnelle.
- Acquérir une méthodologie de recueil des faits et les organiser pour construire un arbre des causes.
- Préconiser des mesures de prévention et évaluer leur efficacité.



PROGRAMME

- Les missions SSCT des élus relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles
- La méthode d'analyse de l'arbre des causes
- La démarche de prévention



PUBLIC

- Élus au CSE (secteur privé)
- Membres de la CSSCT (secteur privé)
- Élus CSA, CST ou CSE (secteur public)
- Membres de la F3SCT (secteur public)



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Les missions SSCT du CSE - Niveau 1 », ou « Les missions de la F3SCT du comité social de la fonction publique »



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- Du 27 au 29 mars 2024, Mür-de-Bretagne (22)



TARIF

- 690 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur ou CSE •



Délégué syndical ou secrétaire de section

Vous représentez la CFDT dans l'entreprise, dans l'administration. Vous allez mener les négociations, communiquer avec les adhérents, les salariés et animer la section syndicale. Cette formation abordera tous les thèmes relatifs à votre mandat et vous donnera les moyens de construire et d'assumer votre rôle dans le cadre des valeurs de la CFDT.



PUBLIC

- Délégués syndicaux
- Secrétaires de section



PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations de base « Connaître la CFDT et son fonctionnement » et « L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration » (ou modules fédéraux équivalents).



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Appréhender le rôle et les missions du délégué syndical ou secrétaire de section dans la CFDT.
- S'entendre sur la notion de mandatement : droits et devoirs.
- Animer une section.
- S'enquérir des réalités vécues, subies par les salariés et agents, faire vivre le syndicalisme d'adhérents.
- Anticiper l'avenir économique et social de l'entreprise, ou de l'administration.
- Organiser les revendications en s'inspirant de la politique générale de la CFDT.
- Communiquer pour faire adhérer.
- Appréhender la négociation pour répondre à une demande partagée des salariés et des agents.



PROGRAMME

- La fonction du délégué syndical ou du secrétaire de section dans la CFDT
- Les instances et valeurs CFDT
- La notion de mandatement
- Les instances représentatives du personnel
- La valorisation de son action au service du développement
- Les fonctions de la section syndicale
- La construction d'un revendicatif
- L'organisation des revendications selon la politique générale de la CFDT
- Les étapes de la négociation



DURÉE
3 jours



TARIF



- 216 € / participant
- 96 € / participant

*dans le cadre d'un financement
par un syndicat adhérent à l'ifreb*

DATES ET LIEUX

- Du 18 au 20 mars 2024
Ploufragan (22), Quimper (29), Rennes (35), Vannes (56)
- Du 25 au 27 novembre 2024
St-Brieuc (22), Brest (29), Rennes (35), Lorient (56)

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Repères en Bretagne

Nouveau ou futur responsable dans un syndicat ou une structure fédérative, la formation « Repères en Bretagne » est faite pour vous. Vous y approfondirez la connaissance de l'organisation CFDT et le sens de son action. Vous améliorerez vos compétences politiques et opérationnelles et, vous serez en mesure de contribuer pleinement à l'évolution de votre structure syndicale, en prise avec les enjeux du monde du travail et de la société.



OBJECTIFS

- Être en mesure de définir son rôle et sa place de responsable dans l'organisation CFDT.
- Connaître la CFDT et la positionner dans l'environnement syndical et politique français et international.
- Se repérer dans l'environnement économique et social régional et national.
- Nommer et caractériser les grands courants de pensée économique.
- Nommer et caractériser les grandes étapes constitutives de l'histoire et de l'identité de la CFDT.
- Présenter et argumenter les positions CFDT sur les grands dossiers revendicatifs.
- Connaître les principes d'animation d'un collectif.
- Appréhender la gestion des ressources militantes.
- Maîtriser les enjeux de l'accompagnement et de la formation au service de l'action syndicale.
- Construire et conduire un projet.
- Définir une stratégie de communication.
- Définir une stratégie de développement.
- Travailler en réseau.



PROGRAMME

- La connaissance approfondie de la CFDT (histoire, valeurs...) et de son environnement de travail (économique et social)
- Les dossiers revendicatifs de la CFDT
- Le rôle, les missions et la posture de responsable
- Les stratégies de développement, de communication au service de l'action syndicale
- La conduite de projet



PUBLIC

- Militants CFDT en responsabilité au sein d'un collectif
- Militants CFDT repérés pour devenir responsables de « demain »



PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations de base : « Connaître la CFDT et son fonctionnement » et « L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration » (ou modules fédéraux équivalents).



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation
- Intervention de responsables politiques CFDT Bretagne
- Travail intersessions



DURÉE

17 jours

1 jour + 5x3 jours + 1 jour

DATES ET LIEUX

- La formation s'étend sur 18 mois environ.
- Contactez Aurélie Merlet si vous souhaitez vous inscrire : aurélie.merlet@bretagne.cfdt.fr



TARIF

- 1224 € / participant
- 544 € / participant

Dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'Ifreb

• Prise en charge des frais de formation : syndicat ou employeur •



Manager dans une structure syndicale

Oui, les techniques de management peuvent s'appliquer au monde syndical. C'est même essentiel de les appréhender au mieux quand on devient responsable d'une structure tant l'engagement syndical peut être impliquant. Cette formation vous donnera les ficelles pour bien vous entourer, pour savoir déléguer et organiser les tâches de chacun pour une réussite collective au service de l'action syndicale.

PUBLIC

- Responsables de syndicat
- Responsables de structure interprofessionnelle

PRÉREQUIS

- Une rencontre préalable avec le responsable formation interprofessionnel de votre Union départementale est nécessaire pour valider votre inscription.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

OBJECTIFS

- Apprendre à décrypter les situations de travail sur un plan organisationnel et managérial à partir d'un travail d'enquête.
- Donner des clés de compréhension en sociologie pour susciter la coopération.
- Enrichir son propre référentiel de management : principes de management, pratiques de management et principes d'action.

PROGRAMME

- Les 4 registres de savoir-faire managériaux :
 - L'accompagnement des changements et des transformations organisationnelles
 - La co-construction et l'animation des organisations et des collectifs de travail
 - Le soutien des points d'équilibre collectif/individuel et travail/hors travail
 - Le développement des personnes
- Le rôle et les missions du manager
- L'autorité et ses sources, la responsabilité, la décision, la règle
- L'analyse stratégique des organisations

Le travail pendant la session reposant sur des situations concrètes de management vécues par les stagiaires, une réflexion préalable sera demandée sous la forme d'un questionnaire envoyé aux stagiaires avant la session.

PARTENARIAT 



Organisme de formation
de l'Union fédérale des cadres

TARIF

- 216 € / participant
 - 96 € / participant
- dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'ifreb*

DURÉE
3 jours 
2 jours + 1 jour

DATES ET LIEUX

- Du 10 au 11 décembre 2024, Erdeven (56)
La date de la troisième journée sera définie avec le groupe.

• Prise en charge des frais de formation : CSE, syndicat ou employeur •

Responsable formation dans un syndicat

Vous êtes en responsabilité d'un syndicat et/ou de la formation syndicale dans celui-ci. Vous êtes convaincu de la nécessité d'accompagner les militants dans une véritable montée en compétences. Cette formation vous permettra d'acquérir les outils et la méthode dans ce mandat essentiel du syndicat. C'est aussi l'opportunité d'échanges de pratiques avec les responsables d'autres structures.



OBJECTIFS

- S'approprier la politique de formation dans l'organisation CFDT tant au niveau confédéral que régional.
- Identifier et mettre en œuvre les étapes d'une politique de formation pour construire le plan de formation du syndicat.
- Mettre en œuvre le plan de formation et son suivi en lien avec le binôme formation de la CFDT Bretagne.



PROGRAMME

- Le rôle et l'organisation de la formation CFDT
- Les fonctions et missions d'un responsable formation
- Les différentes étapes d'une analyse de besoin en formation
- La note politique de formation du syndicat
- Le plan de formation du syndicat
- La mise en œuvre et le suivi du plan de formation
- Le réseau Ifreb et la procédure de recrutement de ses formateurs militants



PUBLIC

- Responsables de la formation dans un syndicat rattaché à la CFDT Bretagne
- Secrétaires généraux de syndicat rattaché à la CFDT Bretagne



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Intervention d'un responsable politique CFDT Bretagne



MATÉRIEL REQUIS

- Les orientations de votre syndicat et de votre fédération
- Le plan de formation de votre syndicat, si existant



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- Du 19 au 21 juin 2024, Combourg (35)



TARIF

- 216 € / participant
- 96 € / participant
dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'Ifreb

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •



Animer des formations syndicales

L'Ifreb c'est un réseau de 80 formateurs militants venus transmettre leur expérience syndicale. Vous êtes engagé à la CFDT depuis quelques temps déjà et avez dans ce cadre acquis des compétences particulières, l'animation de formation syndicale est peut-être faite pour vous ! Contactez-nous vite pour le savoir et en connaître les modalités.



PUBLIC

- Militants ayant exercé ou exerçant des mandats de représentant du personnel, prêts à s'engager avec l'Ifreb dans le réseau de la formation interprofessionnelle de la CFDT Bretagne



PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations de base « Connaître la CFDT et son fonctionnement » et « L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration » (ou modules fédéraux équivalents).
- Une rencontre préalable avec l'Ifreb et le responsable de formation interprofessionnel de votre Union départementale est indispensable pour valider l'inscription.



OBJECTIFS

- Identifier les fonctions et rôles du formateur.
- S'exercer à la fonction animation au travers des moments clés d'une formation.
- Mettre en œuvre la fonction pédagogique, de l'appropriation d'un support pédagogique à l'animation d'une formation.
- Acquérir des points de repère sur la gestion de groupe.



PROGRAMME

- La formation syndicale régionale dans le dispositif confédéral
- Le rôle du formateur à la CFDT Bretagne
- La fonction animation
- La fonction pédagogique
- La gestion d'un groupe en formation
- L'impact des variables individuelles sur les fonctions du formateur
- L'évaluation de la formation
- L'articulation entre l'action de formation et l'action revendicative



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Intervention d'un responsable politique CFDT Bretagne
- Mises en situation
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Travail intersession



DURÉE

5 jours

3 jours + 2 jours



TARIF



- 360 € / participant
- 160 € / participant

Dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'Ifreb

DATES ET LIEUX

- Du 19 au 21 mars 2024, Erdeven (56) et du 11 au 12 juin 2024, Combourg (35)
- Du 10 au 12 septembre et du 10 au 11 décembre 2024, Angers (44)

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

Trésorier de syndicat

Les règles de transparence voulues par la CFDT ont trouvé un aboutissement dans la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale. Obligeant ainsi les organisations syndicales à tenir et publier leurs comptes selon des règles précises et impactant plus particulièrement la fonction de trésorier. Cette formation permettra au trésorier de syndicat d'être mieux armé pour construire et conduire une politique financière en toute transparence dans les règles de fonctionnement de la CFDT et coordonnée avec la fonction comptabilité.



OBJECTIFS

- Clarifier la fonction et les responsabilités du trésorier de syndicat.
- Définir une politique financière au service de l'action syndicale.



PROGRAMME

- La fonction politique du trésorier et le sens de son action dans le respect des règles de fonctionnement interne
- Les modalités de fonctionnement avec le secrétaire général en interaction avec les membres de l'exécutif
- Les éléments clés de la loi sur la représentativité et les conséquences sur la réalité du trésorier
- La construction d'une véritable politique financière du syndicat en lien avec le projet du syndicat
- Le budget de syndicat et son suivi
- Les outils de gestion des syndicats au regard du rôle de trésorier (SCPVC, GASEL, TrésorSyndicat)



PUBLIC

- Trésoriers de syndicat rattaché à la CFDT Bretagne
- Secrétaires généraux de syndicat rattaché à la CFDT Bretagne



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Intervention du trésorier de la CFDT Bretagne



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- Du 6 au 8 février 2024, Ploufrağan (22)



TARIF

- 216 € / participant
- 96 € / participant
dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'Ifreb

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •



GASEL politique

UN OUTIL AU SERVICE DE LA VIE POLITIQUE DU SYNDICAT

Responsable de syndicat vous avez à coeur, au quotidien, de conduire l'action syndicale, le développement et la vie de votre structure en plaçant l'adhérent au centre de la démarche collective. GASEL a été conçu pour fournir à l'exécutif de votre syndicat des outils de pilotage de vos actions. Cette formation vous permettra de les appréhender collectivement et de mettre GASEL au service de votre projet syndical : renforcer l'action de la CFDT, les pratiques de proximité, alimenter vos choix en matière de développement.



PUBLIC

- Membres d'exécutif de syndicat
- Administrateurs de syndicat utilisant GASEL

L'inscription ne peut se faire de manière isolée, elle suppose un engagement de plusieurs membres du collectif.



PRÉREQUIS

- Avoir un accès à GASEL (administrateur, gestionnaire, consultant...) et avoir déjà découvert (même très peu) son interface.
- Avoir au moins un membre de l'exécutif inscrit dans la formation ayant suivi la formation « GASEL • Niveau 1 » ou « GASEL • Niveau 2 ».
- Il n'est pas nécessaire que l'ensemble du collectif sache manipuler l'outil pour participer à la formation.



MATÉRIEL REQUIS

- Il est recommandé aux syndicats d'apporter pour la formation leurs orientations, leur plan de travail ou tout autre document formalisé sur leurs actions.



OBJECTIFS

- S'approprier les grandes fonctionnalités de GASEL au service du projet politique du syndicat.
- Intégrer les fonctionnalités de GASEL aux réflexions stratégiques du syndicat.



PROGRAMME

- Le projet GASEL
- Les missions générales d'un syndicat à la CFDT
- L'exécution des missions du syndicat au travers des fonctionnalités de GASEL
- Les potentialités de GASEL sur une action concrète du syndicat
- Les acteurs du réseau GASEL



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

Cfdt: GASEL

TARIF



- 144 € / participant
- 64 € / participant

dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'Ifreb

DURÉE
2 jours



DATES ET LIEUX

▪ Du 22 au 23 février 2024, Rennes (35)

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

GASEL • NIVEAU 1

UN OUTIL AU SERVICE DE LA GESTION DES ADHÉRENTS ET DES STRUCTURES CFDT

Vous utilisez GASEL au sein de votre syndicat et vous avez besoin d'acquérir les bases de ses fonctionnalités. Cette formation replace l'outil dans son contexte politique « l'adhérent au cœur de la CFDT » et vous aidera à comprendre la logique de sa construction et de sa manipulation.



OBJECTIFS

- Être en capacité d'utiliser l'outil GASEL au service de sa structure.
- Comprendre l'utilité d'avoir un fichier adhérent complet et actualisé pour l'ensemble de l'organisation.



PROGRAMME

- Les enjeux politiques de GASEL
- Les chartes
- Les étapes indispensables à l'ouverture de GASEL
- La navigation dans l'outil
- Les situations bloquantes et leurs solutions
- Les étapes de la création d'une structure
- Les étapes de la création d'un adhérent à son départ
- Les éléments de l'enregistrement et de la modification d'une cotisation
- Les éditions et autres éléments de communication
- Les extractions et les statistiques



PUBLIC

- Trésoriers de syndicat
- Assistants administratifs de syndicat
- Gestionnaires de fichiers au sein d'un syndicat



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail et en lien direct avec l'activité
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire



MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable avec un accès à l'outil GASEL



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- Du 12 au 14 mars 2024, Rennes (35)



TARIF

- 216 € / participant
- 96 € / participant
dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'ifreb

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

PARTENARIAT 

 **DOF**

Service confédéral
développement organisation formation

GASEL • NIVEAU 2

UN OUTIL AU SERVICE DE LA CONNAISSANCE DE SA STRUCTURE

Vous utilisez GASEL au sein de votre syndicat et souhaitez optimiser son utilisation. La formation niveau 2 vous apportera la maîtrise de ses principales fonctionnalités de façon autonome et leur utilisation au service des objectifs politiques du syndicat. Cette formation a également pour objectif de mener une réflexion dans le syndicat sur l'utilisation de GASEL, pouvant aller jusqu'à l'écriture d'une charte des données internes au syndicat.



PUBLIC

- Trésoriers de syndicat
- Assistants administratifs de syndicat
- Gestionnaires de fichiers au sein d'un syndicat



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail et en lien direct avec l'activité
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire



MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable avec un accès à l'outil GASEL



OBJECTIFS

- Être en capacité d'utiliser les fonctionnalités avancées de GASEL au service de sa structure.
- Connaître la sociologie de sa structure pour ensuite définir sa politique.



PROGRAMME

- La maîtrise des fonctions avancées
- La lecture des tableaux de bord
- Les modifications en masse
- L'adhésion en ligne
- La gestion des préférences
- Le module de transferts
- La gestion des courriels personnalisés

PARTENARIAT **ifreb**



Service confédéral
développement organisation formation

TARIF €

- 144 € / participant
- 64 € / participant
dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'ifreb

DURÉE
2 jours



DATES ET LIEUX

- Du 1^{er} au 2 octobre 2024, Rennes (35)

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

TRÉSO'Syndicat • NIVEAU 1

ENVIRONNEMENT ET NAVIGATION

Pour mener sa politique financière, la CFDT s'appuie sur quatre principes : assurer l'autonomie de l'organisation, la solidarité entre les structures, la transparence des informations et la neutralité dans l'application des règles définies collectivement. C'est le respect de ces quatre principes dans la durée qui assure aujourd'hui la solidité de notre organisation financière. Pour accompagner les trésoriers dans leurs missions, la confédération CFDT met à disposition des syndicats, une application de trésorerie appelée Tréso'Syndicat. Ce logiciel et ses applications permettent de répondre aux obligations de transparence financière et a la particularité d'être accessible par tous.



OBJECTIFS

- Naviguer dans l'environnement de l'application Tréso'Syndicat.
- Effectuer les paramétrages nécessaires au bon fonctionnement de l'application.
- Passer les écritures comptables.
- Savoir ouvrir, gérer et clôturer un exercice.



PROGRAMME

- Le paramétrage (administratif du syndicat, report des soldes bancaires, les postes budgétaires)
- Le classement des pièces comptables
- La facturation
- La saisie d'écriture
- Le rapprochement bancaire
- Les moteurs de recherche
- La gestion de l'exercice (ouverture et clôture)
- Les états de synthèse simplifiés (compte de résultat, bilan, annexes)
- La publication des comptes



PUBLIC

- Trésoriers et trésoriers adjoints de syndicat
- Opérateurs de saisie



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail et en lien direct avec l'activité
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire



MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable avec un accès à l'application Tréso'Syndicat
- Les documents comptables de votre syndicat
- 50 pièces comptables à saisir



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- Du 26 au 28 mars 2024, Rennes (35)



TARIF

- 216 € / participant
- 96 € / participant
dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'ifreb

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

PARTENARIAT **ifreb**

Cfdt: SCPVC

Service central de perception et de ventilation des cotisations

TRÉSO'Syndicat • NIVEAU 2

GESTION BUDGÉTAIRE ET PRÉSENTATION DES COMPTES

Construire une politique financière en toute transparence, dans les règles de fonctionnement de la CFDT et coordonnée avec la fonction comptabilité nécessitent d'acquérir de solides compétences. Cette formation permettra aux trésoriers de syndicats de mieux cerner leurs responsabilités et d'acquérir une meilleure maîtrise des fonctionnalités du logiciel Tréso'Syndicat.



PUBLIC

- Trésoriers et trésoriers adjoints de syndicat
- Secrétaires généraux et adjoints de syndicat

Il est fortement recommandé que le binôme trésorier / secrétaire général (à défaut secrétaire général adjoint) soit présent lors de la formation.



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Tréso'Syndicat • Niveau 1 »



MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable avec un accès à l'application Tréso'Syndicat
- Les documents comptables de votre syndicat



OBJECTIFS

- Acquérir les outils nécessaires à la mise en place d'une politique financière sans connaissance comptable.
- Savoir partager régulièrement le suivi budgétaire avec le collectif.
- Savoir présenter simplement les comptes annuels afin de les arrêter et de les approuver.



PROGRAMME

- L'identification des erreurs de saisie et leur correction
- Les missions et tâches du trésorier (chartes, répartition et flux des cotisations)
- La répartition et le flux des transmissions des cotisations
- Le budget
- L'analytique
- La gestion de l'exercice (ouverture et clôture)
- Les états de synthèse (compte de résultat, bilan, annexes)
- La présentation des comptes annuels devant un collectif



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail et en lien direct avec l'activité
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire

PARTENARIAT 

 SCPVC

Service central de perception et de ventilation des cotisations

TARIF

- 216 € / participant
- 96 € / participant

dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'ifreb

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

DURÉE 
3 jours

DATES ET LIEUX

▪ Du 5 au 7 novembre 2024, Rennes (35)

Conseiller du salarié

Le conseiller du salarié est désigné par le préfet du département. En l'absence de représentants du personnel dans l'entreprise, il assiste et conseille les salariés, sur leur demande, soit au cours de l'entretien préalable au licenciement, soit au cours du ou des entretiens préparatoires à une rupture conventionnelle du contrat de travail. Le conseiller du salarié bénéficie de toutes les garanties pour accomplir sa mission dont une protection particulière contre le licenciement, lequel est soumis à l'autorisation préalable de l'inspection du travail. En tant que conseiller du salarié, cette formation vous permettra de mieux connaître votre rôle et les liens avec les autres acteurs du juridique.



OBJECTIFS

- Permettre aux participants une meilleure compréhension de la politique et de l'organisation juridique de la CFDT et situer leur action dans cette organisation.
- Identifier, maîtriser la procédure de licenciement.
- Définir les suites possibles au licenciement.



PROGRAMME

- Le mandat de conseiller du salarié
- Le rôle et la place du conseiller dans l'organisation juridique de la CFDT
- Les outils du conseiller du salarié
- Le contrat de travail
- La procédure de licenciement et les suites possibles



PUBLIC

- Conseillers du salarié mandatés par une Union départementale CFDT



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
1 jour

DATES ET LIEUX

- Le 10 juin 2024
St-Brieuc (22), Quimper (29), Rennes (35), Vannes (56)



TARIF

- 72 € / participant
- 32 € / participant
dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'Ifreb

• Prise en charge des frais de formation : Union départementale ou syndicat •



Défenseur syndical

Le défenseur syndical est un salarié désigné par une organisation syndicale. Son rôle est de défendre et conseiller les salariés devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel mais aussi dans le cadre des démarches transactionnelles. Le statut juridique du défenseur syndical a été établi par la loi Macron du 06 août 2015. Pour les salariés des établissements d'au moins 11 salariés, il dispose d'un temps à l'exercice de ses fonctions, dans la limite de 10 heures par mois. En tant que défenseur syndical, cette formation initiale vous donnera toutes les clés pour mener votre action avec la CFDT.



PUBLIC

- Défenseurs syndicaux nommés sur proposition de l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



OBJECTIFS

- Connaître le statut, le rôle et les missions du défenseur syndical.
- Situer le conseil de prud'hommes dans le système judiciaire français et au-delà.
- Connaître la procédure prud'homale.
- Comprendre la démarche juridique.
- Être capable de construire et de plaider un dossier juridique devant un conseil de prud'hommes.



PROGRAMME

- Le rôle, les moyens et les missions du défenseur syndical
- L'organisation du juridique à la CFDT et les règles de prise en charge CNAS
- Les juridictions françaises, européennes et internationales
- Les sources du droit et leur articulation
- Le rôle et le fonctionnement du conseil de prud'hommes et la particularité du bureau de conciliation (BCO)
- La procédure prud'homale
- Le code du travail
- Le syllogisme juridique
- Les règles en matière de charge de la preuve
- La rédaction de conclusions
- La plaidoirie

SOCIÉTÉ

PLAN DE LICENCIEM

RUPTURE CONVI
COLLEC

TARIF



- Frais de formation pris en charge intégralement par l'Ifreb et l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne.

DURÉE

6 jours

3 jours + 3 jours



DATES ET LIEUX

- du 10 au 12 avril 2024, Ploufragan (22)
- et du 19 au 21 juin 2024, St-Brieuc (22)

Formation continue des conseillers prud'hommes et défenseurs syndicaux

La CFDT veille à ce que les conseillers prud'hommes (CPH) et défenseurs syndicaux acquiert les connaissances indispensables pour exercer leurs missions dans les valeurs et les positions CFDT. L'Ifreb met en œuvre sur la Bretagne le cursus de formation proposé par la confédération CFDT. Ce programme de formation continue (16 modules étalés sur la durée du mandat) complète la formation initiale obligatoire dispensée par l'école nationale de la magistrature pour les CPH et la formation initiale des défenseurs syndicaux dispensée par la CFDT.



PUBLIC

- Conseillers prud'hommes proposés par l'URI CFDT Bretagne et nommés par les Ministères de la Justice et du Travail
- Défenseurs syndicaux nommés sur proposition de l'URI CFDT Bretagne



PROGRAMME

- En 2024 voici les thématiques proposées en Bretagne :

LA QUESTION DE LA PREUVE

OBJECTIFS

- Identifier la notion de la preuve.
- Appréhender la preuve au regard des nouvelles technologies.
- Identifier le rôle du juge prud'hommes dans l'administration de la preuve.
- S'approprier la question de la preuve au-delà du droit civil.

DATES ET LIEUX

- Du 31 janvier au 2 février 2024, Ploufragan (22) et Rennes (35)
- Du 27 au 29 février 2024, Brest (29) et Lorient (56)

LES RÉFÉRÉS

+ tables rondes dans le cadre de la semaine régionale Droit du travail

OBJECTIFS

- Définir l'environnement de la formation des référés et les règles de compétence qui la régissent.
- Identifier les pouvoirs du juge des référés.
- Connaître les règles de procédure applicables avant l'audience de plaidoirie.
- Appréhender le rôle actif du juge pendant les plaidoiries.
- Apprendre à délibérer et à rédiger une ordonnance de référé après l'audience.
- Appréhender le prononcé, les suites et les voies de recours après l'audience.

DATES ET LIEUX

- Du 3 au 5 avril 2024, Erdeven (56)

LES CLAUSES PARTICULIÈRES DU CONTRAT DE TRAVAIL

+ tables rondes dans le cadre de la semaine régionale Droit du travail

OBJECTIFS

- Déterminer les grands principes des clauses particulières du contrat de travail.
- Appréhender la diversité des clauses particulières au sein du contrat de travail.
- S'approprier les outils à disposition des parties et du juge prud'hommes, pour la contestation de la validité et de la mise en œuvre des clauses.

DATES ET LIEUX

- Du 3 au 5 avril 2024, Erdeven (56)

LES FORMES PARTICULIÈRES DU CONTRAT DE TRAVAIL

OBJECTIFS

- Connaître les différentes formes de contrat de travail.
- Connaître les règles applicables au travail à temps partiel et aux contrats courts
- Connaître les différents contrats de travail à durée indéterminée spécifique.
- Connaître les contrats de travail liés à la formation professionnelle.

DATES ET LIEUX

- Du 3 au 5 juin 2024, Rennes (35) et Lorient (56)
- Du 12 au 14 juin 2024, Ploufragan (22) et Brest (29)

LA MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

OBJECTIFS

- Appréhender la notion de modification du contrat de travail.
- Connaître les procédures de mise en place de la modification du contrat de travail.
- Identifier les incidences du refus de la modification du contrat de travail.
- Connaître les modifications du contrat de travail d'un salarié protégé.
- Appréhender l'impact de l'environnement normatif et de ses évolutions sur le contrat de travail.es.

DATES ET LIEUX

- Du 11 au 13 septembre 2024, Ploufragan (22) et Brest (29)
- Du 25 au 27 septembre 2024, Rennes (35) et Lorient (56)



DURÉE
3 jours



TARIF

- Frais de formation pris en charge intégralement par l'Ifreb et l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne.



La communication écrite au service de l'action syndicale

Afin d'être le plus efficace possible, chaque collectif doit pouvoir définir, collectivement, sa propre stratégie de communication au service de son projet syndical. Différents leviers et outils sont alors à votre disposition pour informer et communiquer de façon dynamique et perspicace. Avant de rédiger une allocution ou un texte, il est indispensable de se poser certaines questions : quel est mon message essentiel ? Quelle est sa cible ? Quel est son objectif ? Quel support semble pertinent ? La communication écrite doit permettre au rédacteur de faire passer des messages qui soient lus et compris. Dans cette formation, vous travaillerez différentes techniques et serez en mesure d'utiliser efficacement celles qui vous conviennent le mieux.



PUBLIC

- Tout public



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



OBJECTIFS

- S'inscrire dans une démarche de stratégie de communication au service de l'action syndicale de son collectif.
- Acquérir des méthodes et techniques pour rédiger des tracts, courriers, affiches afin d'être lu et compris.



PROGRAMME

- La stratégie de communication
- Le message essentiel
- Les outils, méthodes et techniques de rédaction
- Le vocabulaire juste et précis
- L'écrit dans son mandat
- La prise de notes
- La rédaction de tracts, courriers, communiqués...



DURÉE
3 jours



TARIF



- 690 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

DATES ET LIEUX

- Du 22 au 24 mai 2024, Erdeven (56)
- Du 16 au 18 octobre 2024, quimper (29)

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •

La prise de parole en public

Vous êtes amené à vous exprimer à l'oral (réunions, négociations, assemblées générales...). Cette formation vous offre des « trucs et astuces » simples pour vous aider à gérer votre stress dans les différentes situations de prise de parole. Quelques « règles d'or » essentielles à savoir et des exercices vous permettront de mettre en pratique très vite vos apprentissages. Ces trois jours aident ainsi à reprendre confiance en soi et vous donneront envie de vous exprimer en public !

OBJECTIFS

- Développer ses capacités d'écoute, d'expression, d'intervention, d'argumentation.
- S'initier à l'intervention orale préparée devant un groupe.

PROGRAMME

- Les 7 règles d'or du bon orateur :
 - Respirer correctement
 - Sonoriser au mieux
 - Regarder les auditeurs
 - Rester naturel
 - Dynamiser son discours
 - Réunir les conditions optimales
 - Être conscient de sa responsabilité
- La préparation et la construction d'interventions

PUBLIC

- Tout public

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe
- Mises en situation

 DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- Du 22 au 24 mai 2024, Erdevén (56)
- Du 27 au 29 novembre 2024, Plérin (22)

 TARIF

- 690 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •



Animer et intervenir en réunion

Vous participez à des réunions institutionnelles ou préparatoires dans l'exercice de vos fonctions. Animer une réunion nécessite des compétences méthodologiques et oratoires pour atteindre les objectifs visés. Participer pleinement à une réunion requiert aussi un certain nombre de techniques et l'acquisition de points de repère. Cette formation vous permettra d'enrichir votre pratique pour une plus grande efficacité lors de vos réunions en tant qu'animateur ou participant.



PUBLIC

- Tout public



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation



OBJECTIFS

- Identifier les différents types de réunions et le rôle des participants.
- Repérer les conditions de mise en place d'une réunion.
- S'initier aux principales techniques de prise de parole spontanée.
- Identifier la spécificité des réunions institutionnelles.



PROGRAMME

- Les différents types de réunion : objectifs, formes, fonctions et rôles des participants
- La préparation et l'organisation de la réunion
- Le rôle spécifique de l'animateur : répartition des interventions et prise de parole
- Les principales techniques : écoute, reformulation, questionnement, argumentation
- La prise de parole spontanée
- Les réunions institutionnelles : animation, enjeux, stratégie des acteurs, les suites de la réunion



DURÉE
3 jours



TARIF €

- 690 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

DATES ET LIEUX

- Du 22 au 24 mai 2024, Erdevén (56)
- Du 20 au 22 novembre 2024, St-Méen-le-Grand (35)

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •

Communiquer avec les médias et les journalistes

Nombre de mandats nous place en situation de communiquer avec les médias. Que ce soit la presse écrite, radiophonique ou télévisuelle, il est nécessaire de maîtriser quelques techniques et principes fondamentaux liés à la préparation ou à la réalisation d'une communication médiatique. C'est ce que cette formation vous propose. Animée par des personnes de métier, elle vise à vous rendre plus à l'aise et efficace dans cet exercice. Enfin, savoir entretenir des liens de qualité avec les journalistes vous aidera souvent à mettre en lumière vos actions syndicales.



OBJECTIFS

- Être en capacité de préparer avec méthode une communication destinée à différents médias.
- Se conformer à certaines règles pour appréhender au mieux la rencontre avec les journalistes.



PROGRAMME

- Le monde du journalisme
- Les bons réflexes et les bonnes attitudes vis-à-vis des journalistes
- Les outils pour communiquer
- L'interview filmée

La formation nécessite l'usage de la caméra. Les images seront exclusivement utilisées pour la formation et détruites après.



PUBLIC

- Responsables devant valoriser l'action de son équipe
- Militants susceptibles d'être confrontés à des relations presse



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe
- Mises en situation



MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable
- Pour travailler efficacement et vous permettre de concrétiser vos apprentissages au cours de la formation, nous vous recommandons d'apporter de la documentation liée à votre structure qui servira de base aux activités.



DURÉE
2 jours

DATES ET LIEUX

- Du 22 mai au 23 mai 2024, Erdeven (56)



TARIF

- 460 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •



Les réseaux sociaux pour l'action syndicale

Les réseaux sociaux font désormais partie des usages personnels et professionnels. Utilisés de manière structurée et dans une stratégie cohérente, ils aident à la visibilité des actions engagées. En tant que militant et/ou représentant de votre collectif, vous portez publiquement un message au nom de l'organisation syndicale. Outils d'information et de diffusion privilégiés, l'usage de ces différents réseaux doit être maîtrisé pour une communication efficace et respectueuse des valeurs CFDT.



PUBLIC

- Responsables de syndicats et responsables interprofessionnels
- Responsables et chargés de communication au sein de syndicat, section syndicale ou structure interprofessionnelle



PRÉREQUIS

- Maîtriser les bases de l'informatique et de la navigation web.
- Créer au préalable des comptes sur les réseaux sociaux.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Échanges et travaux en grand groupe
- Tutoriels vidéo



MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable
- Un smartphone



OBJECTIFS

- Se servir des réseaux sociaux pour l'action syndicale.
- Comprendre les enjeux d'une stratégie de communication et de mobilisation par les réseaux sociaux.



PROGRAMME

- Découverte des réseaux sociaux, leurs statistiques et leurs usages : présentation et principes de base
- L'utilisation des réseaux sociaux pour s'informer et organiser une veille
- La mobilisation de son réseau
- L'annonce ou le partage en direct de ses actions syndicales : diffusion de messages, photos, vidéos
- La préparation et l'organisation de sa stratégie de communication



DURÉE
2 jours
1 jour + 1 jour



TARIF €

- 460 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

DATES ET LIEUX

- Le 24 mai, Erdeven (56)
- et le 8 octobre 2024, Rennes (35)

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •

Word/Excel • NIVEAU 1

Vous êtes amené à utiliser la micro-informatique dans le cadre de votre activité. Cette formation vous permettra d'utiliser les fonctions de base des logiciels Word et Excel.



OBJECTIFS

Word

- Gagner en efficacité dans l'utilisation des fonctionnalités de base.

Excel

- Concevoir efficacement un tableau de type budget ou suivi d'activité en soignant sa mise en forme.
- Mettre en œuvre des calculs de type addition, soustraction, totalisation.



PROGRAMME

Word

- Saisie et modification de texte : règles de saisie, sélection, gestion et correction
- Mise en valeur du texte : caractère et mise en forme de paragraphes
- Intégration des objets : insérer des images, utiliser les formes
- Création d'un tableau simple : insertion, sélection, ajout ou suppression de lignes et colonnes
- Mise en page et impression de documents

Excel

- Création de tableaux et modification du contenu
- Insertion des formules de calculs : opérations de bases, fonctions statistiques
- Mise en forme de tableaux : caractère, alignement, encadrement, valeurs numériques
- Présentation de tableaux sur la page imprimée : mise en page et impression



PUBLIC

- Tout public



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- Du 27 au 29 février 2024, Rennes (35)
- Du 23 au 25 octobre 2024, Rennes (35)



TARIF

- 690 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •



Word/Excel • NIVEAU 2

Vous souhaitez renforcer votre utilisation des logiciels Word et Excel. Complément indispensable à la formation « Word / Excel • Niveau 1 », cette formation vous permettra d'utiliser de façon optimale ces deux logiciels de micro-informatique.

PUBLIC

- Tout public

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Word / Excel • Niveau 1 » et/ou savoir utiliser les fonctions de base des logiciels.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire

OBJECTIFS

Word

- Construire efficacement un document (compte-rendu, notes).
- Enrichir des documents en combinant texte et illustration.
- Modéliser ses documents et maquettes.

Excel

- Utiliser les ressources d'affichage et d'impression pour faciliter l'exploitation des « grands » tableaux.
- Automatiser les calculs de type pourcentage, utiliser des fonctions.
- Gérer une liste d'informations et en extraire un tableau récapitulatif statistique.

PROGRAMME

Word

- Paramétrage de son environnement : menu fichier et personnalisation de son environnement
- Mise en forme et mise en page : règle, espacements, styles, outil tableau, sauts de pages et de sections, entêtes et pieds de page
- Insertion d'objets graphiques et utilisation d'outils de dessin pour créer un schéma
- Insertion et agencement d'un objet SmartArt (habillage)
- Modélisation d'un document : création de modèles de courrier et de formulaires de saisie

Excel

- Travail sur des « grands » tableaux : affichage, mise en page, hypertexte, mise en forme conditionnelle
- Les fonctions de calcul : adressage absolu, formules multi-feuilles, statistiques, comptage, date, fonction SI, fonction RECHERCHEV, fonctions et fonctionnalités de protection
- Gestion et synthèse d'une liste de données : tableau de données, tri, filtres, tableau croisé dynamique, extraction d'un graphique

DURÉE
3 jours



TARIF €

- 690 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

DATES ET LIEUX

- Du 19 au 21 juin 2024, Rennes (35)
- Du 11 au 13 décembre 2024, Rennes (35)

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Du 27 au 29 mars 2024 | À MÛR-DE-BRETAGNE (22)

(+ 2^{ème} session du 13 au 14 juin 2024)

- Les missions SSCT dans la FPH - P.27
- Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) - P.29
- Analyse des accidents du travail - Méthode de l'arbre des causes - P.32
→ Formation en une seule session

Du 9 au 11 octobre 2024 | À ERDEVEN (56)

(+ 2^{ème} session du 5 au 6 décembre 2024)

- Les missions SSCT dans la FPH - P.27
- Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) - P.29
- La commission SSCT du CSE • Niveau 2 (+300 salariés) - P.31
- Les missions SSCT du CSE • Niveau 2 (+ 50 salariés) - P.30
→ Formation en une seule session

DROIT DU TRAVAIL

Du 3 au 5 avril 2024 | À ERDEVEN (56)

→ Formations sur 2 jours, suivies de tables rondes le 5 avril

- CPH et défenseur syndical : les référés - P.46
- CPH et défenseur syndical : les clauses du contrat de travail - P.46

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Du 10 au 12 avril 2024 | À ERDEVEN (56)

- Être élu CFDT du CSE • PARTIE 1 (+ 50 salariés) - P.20
- Gérer les budgets du CSE - P.24
- Être élu CFDT du CSE • PARTIE 2 (+ 50 salariés) - P.21
→ Session sur 2 jours : du 11 au 12 avril

Du 6 au 8 novembre 2024 | À MÛR-DE-BRETAGNE (22)

- Être élu CFDT du CSE • PARTIE 1 (+ 50 salariés) - P.20
- Le droit disciplinaire et l'accompagnement du salarié - P.23
- Être élu CFDT du CSE • PARTIE 2 (+ 50 salariés) - P.21
→ Session sur 2 jours : du 7 au 8 novembre

COMMUNICATION

Du 22 mai au 24 mai 2024 | À ERDEVEN (56)

- La communication écrite au service de l'action syndicale - P.47
- La prise de parole en public - P.48
- Animer et intervenir en réunion - P.49
- Communiquer avec les médias et les journalistes - P.50
→ Session sur 2 jours : du 22 au 23 mai
- Les réseaux sociaux pour l'action syndicale - P.51
→ 1^{ère} session le 24 mai à Erdeven
→ 2^{ème} session le 8 octobre à Rennes

Semaines régionales de formation

Une semaine régionale de formation c'est l'organisation de plusieurs formations sur un même lieu autour d'une même thématique. Vous choisissez une seule formation parmi celles proposées pendant la semaine afin de vous former sur votre mandat, de vous perfectionner ou d'acquérir des compétences transversales.

Entre 60 et 100 personnes sont réunies sur chaque semaine. Ces temps forts favorisent ainsi les échanges entre les participants de différents secteurs d'activité autour du même engagement militant.

Pour connaître les programmes détaillés et tarifs, reportez-vous aux numéros de page.

Nos partenaires de formation

Nous agissons au cœur d'un réseau qui nous permet de vous proposer des formations en partenariat ou complémentaires à l'offre Ifreb. C'est un atout de plus à votre disposition.

Cfdt:

LE RÉSEAU DES PARTENAIRES CFDT

L'Ifreb est au cœur du réseau formation constitué par l'ensemble des structures CFDT, régions et fédérations. Nous œuvrons sans relâche à nouer des partenariats au sein de ce réseau pour vous donner accès plus facilement à une offre de formation complémentaire de celle que l'Ifreb propose. À ce jour, nous sommes heureux de pouvoir compter sur des coopérations avec l'Arefor (organisme de formation de l'Union régionale des Pays de la Loire), l'Ifress (organisme de formation de la Fédération santé sociaux), l'Union confédérale des retraités, le SCPVC (service central de perception et de ventilation des cotisations), le Crefac (organisme de formation de l'Union confédérale des cadres) et le service confédéral DOF (développement organisation formation).

LE RÉSEAU DES PARTENAIRES BRETONS

L'Ifreb est membre du réseau de la CFDT Bretagne et à ce titre, entretient des liens de partenariats avec d'autres structures (Catalys, LBBa, Syndex...). Ce partenariat nous permet de vous proposer des interventions de qualité dans les formations ou de vous mettre en relation directement avec les autres membres du réseau le cas échéant.



INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL DE L'OUEST (ISSTO)

Structure rattachée à l'Université de Rennes 2, l'Issto a été fondé par trois organisations syndicales dont la CFDT. Il propose aux salariés des formations de type universitaire se référant à diverses branches des sciences sociales à savoir : le droit, l'économie, la sociologie, l'histoire, les sciences politiques, la psychosociologie... Ces formations, à la croisée du monde universitaire et militant, permettent à ceux qui y participent d'approfondir leur connaissance et leur réflexion dans ces différents domaines.

L'Ifreb en fait la promotion tout au long de l'année et gère les inscriptions. Soyez attentifs car le nombre de places est limité !



FORMATIONS

LA CFDT ET VOUS *
**DÉVELOPPEMENT
ET PRATIQUES SYNDICALES
RESPONSABLE À LA CFDT
DROIT DU TRAVAIL**

FORMATIONS

**MANDAT D'ÉLU
SANTÉ, SÉCURITÉ
ET CONDITIONS DE TRAVAIL
COMMUNICATION**

Frais PÉDAGOGIQUES

72 € / jour
ou
32 € / jour
si financement par
un syndicat adhérent Ifreb

230 € / jour
ou
414 € / jour
pour les formations
SSCT

Frais de SÉJOUR hébergement et restauration

**Frais pris en charge
par l'Ifreb et l'URI**

Selon le barème défini
par l'URI CFDT Bretagne

**Frais réels facturés
au financeur de
la formation**

Le montant des frais dépend
des lieux d'accueil

(à titre d'information,
au maximum

50€/jour/pers en externat
ou 140€/jour/pers en internat)

Frais de TRANSPORT

**Remboursement
des titres de transports
en commun ou
des kilomètres**

Selon le barème défini
par l'URI CFDT Bretagne

L'Ifreb encourage le
covoiturage

À négocier

en amont de la formation
avec votre financeur

(CSE, employeur, syndicat)

Frais de GARDE D'ENFANTS

**Remboursement
du surcoût**

Sur présentation
de justificatif

À négocier

En amont de la formation
avec votre financeur

(CSE, employeur, syndicat)

Inscription et tarifs

Pour nous permettre d'organiser les formations dans les meilleures conditions, nous vous demandons de nous retourner votre **bulletin d'inscription dûment complété et validé par le financeur** (cachet et signature) **au plus tard 5 semaines avant le début de la formation.**

Passé ce délai, nous pourrions être amenés à reporter votre inscription sur une prochaine session.

Toute **annulation** de votre participation à la formation ou de vos réservations d'hébergement devra nous parvenir dans un délai minimum de **8 jours avant le début de la formation.** Passé ce délai, le coût global (frais pédagogiques et frais de séjour) restera à la charge du financeur.

Nous nous engageons à vous informer de l'annulation du stage **4 semaines avant le début de la formation** (effectif minimum de 6 personnes pour maintenir une session).

* Les formations des secteurs **LA CFDT ET VOUS, DÉVELOPPEMENT ET PRATIQUES SYNDICALES, RESPONSABLE À LA CFDT, DROIT DU TRAVAIL** sont inscrites au plan régional de formation de l'Union régionale inter-professionnelle (URI) CFDT Bretagne. À ce titre, l'URI participe aux frais engagés et des tarifs particuliers s'appliquent.

Bulletin à retourner complété au plus tard 5 SEMAINES avant le début de la formation
à ifreb@ifreb.org ou par courrier.

Toute inscription à une formation dispensée par l'Ifreb vaut engagement du stagiaire au règlement intérieur (disponible sur www.ifreb.org).

FORMATION

Intitulé

Session 1 : Dates Lieu

Hébergement OUI NON Arrivée la veille OUI NON

Session 2 (éventuelle) : Dates Lieu

Hébergement OUI NON Arrivée la veille OUI NON

Pour toute réservation d'hébergement qui n'aurait pas été annulée par le stagiaire 8 jours avant le début du stage le coût global restera à la charge du financeur.

STAGIAIRE

Nom Prénom

Date de naissance Homme Femme

Adresse de résidence

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Adhérent à un syndicat OUI NON Si oui, lequel ? n° adhérent (NPA)

J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux autres stagiaires pour faciliter le covoiturage OUI NON

ENTREPRISE

Raison sociale

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Siret Nombre de salariés : < 50 50-299 ≥ 300 Secteur privé public

VOS MANDATS

Élu CSE (privé) Élu CSE (public) Élu CSA (public) Élu CST (public)
 titulaire suppléant 1^{er} mandat 2^{ème} mandat (ou +)

Membre de la CSSCT (privé) Membre de la F3SCT (public) 1^{er} mandat 2^{ème} mandat (ou +)

Référent harcèlement au CSE (privé) 1^{er} mandat 2^{ème} mandat (ou +)

Délégué syndical (privé) Secrétaire de section (public) 1^{er} mandat 2^{ème} mandat (ou +)

CPH Défenseur syndical Conseiller du salarié 1^{er} mandat 2^{ème} mandat (ou +)

Autres (à préciser)

Aucun

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Situation de handicap : Mobilité réduite Mal-voyant Mal-entendant Autre (à préciser)

Régime alimentaire particulier :

Nous ne pouvons garantir la prise en compte par l'établissement d'accueil des spécificités transmises ultérieurement à ce bulletin.

LA FACTURE SERA PAYÉE PAR (à remplir par le financeur de la formation)

L'entreprise Le CSE Le syndicat Autre (à préciser)

Raison sociale du financeur

Siret (Pour Chorus : N° engagement Code service)

Adresse de facturation

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Utilisé pour l'envoi de la convention et de la facture

Personne à contacter

Téléphone Courriel

Bulletin complété le

par

Signature et cachet du financeur obligatoires*

* La signature de ce bulletin vaut engagement du financeur à honorer l'intégralité des frais pédagogiques et des frais d'hébergement et de restauration associés.

LÉGISLATION DU CONGÉ de formation syndicale

Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES)

Art. L2145-1 à 13, R2145-3 à 6

Bénéficiaires : salariés du secteur privé.

Durée du congé : 12 jours par an par salarié. 6 jours supplémentaires pour « les salariés appelés à exercer des fonctions syndicales » (animateur de formation syndicale ; délégué syndical ; membre du bureau d'un syndicat).

Frais de formation : la prise en charge des frais de formation peut être négociée en amont sur le budget de fonctionnement du CSE, pour les élus au CSE et délégués syndicaux.

Par ailleurs, le CSE peut financer sur son budget dédié aux activités sociales et culturelles une formation dans le cadre du CFESES (au titre de l'amélioration du dialogue social dans l'entreprise).

Salaires du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation économique du CSE

Art. L2315-63

Bénéficiaires : élus titulaires au CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

Durée du congé : 5 jours, imputés sur le CFESES.

Frais de formation : prise en charge imputable sur le 0,2 % de fonctionnement du CSE.

Salaires du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) du CSE

L2315-18, R2315-17 à 36

Bénéficiaires : élus titulaires et suppléants au CSE.

Durée du congé :

- 5 jours de formation pour tous les élus titulaires ou suppléants au CSE au 1^{er} mandat (peu importe l'effectif de l'entreprise).
- 3 jours de formation pour tous les élus titulaires ou suppléants au CSE au 2^{ème} mandat.
- 5 jours de formation pour tous les élus CSE membres de la CSSCT dans une entreprise d'au moins 300 salariés au 2^{ème} mandat.

Frais de formation : totalité des frais (pédagogiques, transport, hébergement, restauration) prise en charge par l'employeur.

Salaires du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation des défenseurs syndicaux

Art. L1453-7, D1453-2-8

Bénéficiaires : défenseurs syndicaux.

Durée du congé : 2 semaines par période de 4 ans suivant la publication de la liste des défenseurs syndicaux.

Frais de formation : totalité des frais (pédagogiques, transport, hébergement, restauration) prise en charge par l'URI Bretagne CFDT dans le cadre d'une formation avec l'Ifreb.

Salaires du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation continue des conseillers prud'hommes

Art. L1442-2, D1442-1 à 10

Bénéficiaires : conseillers prud'hommes.

Durée du congé : 6 semaines au cours du mandat sans excéder 2 semaines au cours d'une même année civile.

Frais de formation : totalité des frais (pédagogiques, transport, hébergement, restauration) prise en charge par l'URI Bretagne CFDT dans le cadre d'une formation avec l'Ifreb.

Salaires du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation des conseillers du salarié

Art. L2145-1 à 13, L1232-12

Bénéficiaires : conseillers du salarié.

Durée du congé : 2 semaines par période de 3 ans suivant la publication de la liste départementale des conseillers du salarié.

Frais de formation : totalité des frais (pédagogiques, transport, hébergement, restauration) prise en charge par l'URI Bretagne CFDT dans le cadre d'une formation avec l'Ifreb.

Salaires du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Plan de formation de l'entreprise

Possibilité de négocier la prise en charge financière sur le plan de formation professionnelle de l'entreprise (pour des formations répertoriées dans le secteur « Communication » par exemple).

Les conventions collectives, accords d'entreprises ou statuts peuvent prévoir une application plus avantageuse,

RENSEIGNEZ-VOUS !

DÉROULÉ DE LA DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION

Choix de l'organisme de formation

Il est fait par le salarié parmi la liste des organismes agréés et ne peut être imposé par l'employeur.

Art. L2135-12, R2145-4

Délai de dépôt du congé formation

30 jours minimum avant le début de la formation. Art. R2145-4

Délai de réponse de l'employeur

8 jours à compter de la réception de la demande. Passé ce délai, l'employeur ne peut plus refuser le congé. Art. R2145-5

Obligation de l'employeur si refus du congé de formation

Motiver le refus, après avis conforme du CSE et démontrer que l'absence est préjudiciable à la production, la bonne marche de l'entreprise. Art. L2145-11

LE CONGÉ DE FORMATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Dans le secteur public, chaque agent peut bénéficier au maximum de 12 jours de congé de formation syndicale (CFS) par an, pendant lequel il garde le bénéfice du maintien de son traitement.

Pour connaître les spécificités de chaque fonction publique et les droits propres à certains mandats contactez votre syndicat.

MODÈLES DE LETTRE

de demande de congé formation

CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE (CFESES) | SECTEUR PRIVÉ

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du
au pour suivre une formation, d'une durée de jours,
au titre du CFESES, conformément aux articles L.2145-1 à 13, R.2145-3 à 6 du Code du travail.

Cette formation est organisée par l'Ifreb, 10 bd du Portugal 35200 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535 et habilité au titre de l'article R.2145-3 par délégation de l'ICEFS – CFDT, conformément à l'arrêté du 25/01/2021 publié au JO le 30/01/2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le (Signature)

CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE DES ÉLUS TITULAIRES AU CSE (ENTREPRISE DE +50 SALARIÉS) | SECTEUR PRIVÉ

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du
au pour suivre une formation d'une durée de jours
dans le cadre du congé de formation économique des élus du comité social et économique, conformément à l'article L2315-63 du Code du travail.

Cette formation est organisée par l'Ifreb, 10 bd du Portugal 35200 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535, au titre de la formation économique des élus du CSE. Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le (Signature)

CONGÉ DE FORMATION SSCT DU CSE | SECTEUR PRIVÉ

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du
au pour suivre une formation, d'une durée de jours,
dans le cadre du congé de formation des élus CSE pour les missions Santé, Sécurité et Conditions de Travail, conformément à l'article L2315-18 du Code du travail.

Le Code du travail précise également le maintien de ma rémunération et la prise en charge des frais de formation, d'hébergement et de déplacement.

Cette formation est organisée par l'Ifreb, 10 bd du Portugal 35200 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535, et agréé par la DREETS au titre de la formation des représentants du personnel au CSE sur les missions SSCT. Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le (Signature)

CONGÉ DE FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au
pour suivre une action de formation continue des membres du conseil de prud'hommes, d'une durée de jours (9h-12h30 / 14h-17h30), conformément à l'article L.1442-2 du Code du travail, et pour laquelle je vous demande de maintenir ma rémunération. Ce stage est organisé par l'IFREB, 10 bd du Portugal 35000 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535 et habilité au titre de l'article R.1442-2 par délégation de l'ISEFOJ – CFDT, conformément à l'arrêté du 30/01/2023 publié au JO le 09/02/2023.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le (Signature)

CONGÉ DE FORMATION SYNDICALE (CFS) | SECTEUR PUBLIC

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du
au pour suivre une formation, d'une durée de jours,
au titre du congé de formation syndical, conformément au (choisir)
▪ décret n°85-552 du 22 mai 1985 (Fonction publique territoriale)
▪ décret n°84-474 du 15 juin 1984 (Fonction publique d'État)
▪ décret n°88-676 du 6 mai 1988 (Fonction publique hospitalière)
Cette formation est organisée par l'Ifreb, 10 bd du Portugal 35200 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535 et habilité au titre de l'article R.2145-3 par délégation de l'ICEFS – CFDT, conformément à l'arrêté du 25/01/2021 publié au JO le 30/01/2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à, le (Signature)

CONGÉ DE FORMATION SSCT DU CSA/CST/CSE | SECTEUR PUBLIC

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au
pour suivre une formation, d'une durée de jours, dans le cadre du congé de formation des membres de la F3SCT, conformément au (choisir)

- décrets n°85-603 du 10/06/85 et n°2021-571 du 10/05/21 (Fonction publique territoriale)
- décrets n°2016-1403 du 18/10/16 et n°2020-1427 du 20/11/2020 (Fonction publique d'État)
- circulaire n°DHOS/RH3/2009/280 du 07/09/09 et décret n°2021-1570 du 03/12/21 (Fonction publique hospitalière)

Je vous demande de prendre en charge des frais de formation, d'hébergement et de déplacement.

Cette formation est organisée par l'Ifreb, 10 bd du Portugal 35200 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535, et agréé par la DREETS au titre de la formation des représentants du personnel au CSE sur les missions SSCT.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le (Signature)

CONGÉ DE FORMATION DES DÉFENSEURS SYNDICAUX

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au
pour suivre une action de formation pour les défenseurs syndicaux, d'une durée de jours, conformément à l'article L.1453-7 du Code du travail et pour laquelle je vous demande de maintenir ma rémunération.

Ce stage est organisé par l'IFREB, 10 bd du Portugal 35000 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535 et habilité au titre de l'article R.2145-3 par délégation de l'ICEFS – CFDT, conformément à l'arrêté du 25/01/2021 publié au JO le 30/01/2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le (Signature)

CONGÉ DE FORMATION DES CONSEILLERS DU SALARIÉ

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,
Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au
pour suivre une action de formation pour les défenseurs syndicaux, d'une durée de jours, conformément à l'article L.1232-12 du Code du travail.

Ce stage est organisé par l'IFREB, 10 bd du Portugal 35000 Rennes. Cet organisme est enregistré sous le numéro d'activité 53350760535 et habilité au titre de l'article R.2145-3 par délégation de l'ICEFS – CFDT, conformément à l'arrêté du 25/01/2021 publié au JO le 30/01/2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le (Signature)



En complément des formations
proposées sur ce calendrier,
l'Ifreb est en capacité d'organiser
des formations à la demande.

CONTACTEZ-NOUS !

JANVIER

22, 29, 35, 56	15>16	Connaître la CFDT et son fonctionnement	P.07
St-Méen-le-Grand (35)	24>26	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
Ploufragan et Rennes	31>02 ⁰²	CPH : la question de la preuve	P.46

FÉVRIER

Ploufragan (22)	06>08	Trésorier de syndicat	P.38
Brest (29)	07>09	Les règles et principes de la négociation	P.14
St-Méen-le-Grand (35)	07>09	Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.1/2	P.29
Rennes (35)	08>09	Élu dans un comité social de la fonction publique	P.18
Lorient (56)	12>13	Élu dans un comité social de la fonction publique	P.18
22, 29, 35, 56	12>14	L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration	P.08
Rennes (35)	14>16	Les missions SSCT dans la FPH • Sess.1/2	P.27
Brest (29)	15>16	Élu dans un comité social de la fonction publique	P.18
St-Méen-le-Grand (35)	15>16	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+50 salariés)	P.21
Rennes (35)	19>20	Imagin' syndicalisation cadres • Sess.1	P.11
Ploufragan (22)	19>21	Élu au comité social d'établissement de la FPH	P.19
Camaret (29)	21>23	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
Rennes (35)	22>23	GASEL • Politique	P.39
Brest et Lorient	27>29	CPH : la question de la preuve	P.46
Rennes (35)	27>29	Word / Excel • Niveau 1	P.52

MARS

Erdeven (56)	11>13	Le droit disciplinaire et l'accompagnement du salarié	P.23
Rennes (35)	12>14	GASEL • Niveau 1	P.40
22, 29, 35, 56	18>20	Délégué syndical ou secrétaire de section	P.33
Erdeven (56)	19>21	Animer des formations syndicales • Sess.1/2	P.37
Ploufragan (22)	20>22	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
Rennes (35)	26>28	TRÉSO'Syndicat • Niveau 1	P.42
Mûr-de-Bretagne (22)	27>29	1^{ÈRE} SEMAINE RÉGIONALE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL	
		• Les missions SSCT dans la FPH • Sess.1/2	P.27
		• Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.1/2	P.29
		• Analyse des accidents du travail : Méthode de l'arbre des causes	P.32

AVRIL

Châteaulin (29)	02>04	Être accompagnant ARC	P.15
Erdeven (56)	03>05	CPH : les référés	P.46
Erdeven (56)	03>05	CPH : les clauses du contrat de travail	P.46
Rennes (35)	03>05	Élu au comité social d'établissement de la FPH	P.19
Ploufragan (22)	08>09	Élu dans un comité social de la fonction publique	P.18
Ploufragan (22)	10>12	Défenseur syndical • Sess.1/2	P.45
Erdeven (56)	10>12	1^{ÈRE} SEMAINE RÉGIONALE COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE	
		• Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
		• Gérer les budgets du CSE	P.24
	11>12	• Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+50 salariés)	P.21
22, 29, 35, 56	15>16	Convaincre pour faire adhérer	P.10
Ploufragan (22)	15>17	Agir pour la transition écologique juste • Sess.1/2	P.16
Lorient (56)	17>19	Les règles et principes de la négociation	P.14
Rennes (35)	17>19	Élu au comité social d'établissement de la FPH	P.19

CALENDRIER DES FORMATIONS

2024



MAI

<i>Brest et Vannes</i>	13>15	Élu au comité social d'établissement de la FPH	P.19
<i>Brest (29)</i>	14>15	Adhérent CFDT et bientôt en retraite	P.09
<i>Rennes (35)</i>	14>15	Imagin' syndicalisation cadres • Sess.1/2	P.11
<i>Rennes (35)</i>	16>17	Être élu CFDT au CSE (-50 salariés)	P.22
<i>St-Méen-le-Grand (35)</i>	16>17	Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.2/2	P.29
<i>Rennes (35)</i>	16>17	Les missions SSCT dans la FPH • Sess.2/2	P.27
<i>Erdeven (56)</i>	22>24	SEMAINE RÉGIONALE COMMUNICATION	
		La communication écrite au service de l'action syndicale	P.47
		La prise de parole en public	P.48
		Animer et intervenir en réunion	P.49
	22>23	Communiquer avec les médias et les journalistes	P.50
	24	Les réseaux sociaux pour l'action syndicale - Sess.1/2	P.51
<i>Rennes (35)</i>	28	Réfèrent harcèlement dans l'entreprise / l'administration	P.25
<i>Combournay (35)</i>	29>31	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
<i>Camaret (29)</i>	29>31	Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.1/2	P.29
<i>Camaret (29)</i>	29>31	Les missions SSCT dans la FPH • Sess.1/2	P.27

JUIN

<i>Rennes et Lorient</i>	03>05	CPH : les formes particulières du contrat de travail	P.46
<i>Ploufragan (22)</i>	04>05	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+50 salariés)	P.21
<i>22, 29, 35, 56</i>	10	Conseiller du salarié	P.44
<i>Combournay (35)</i>	11>12	Animer des formations syndicales • Sess.2/2	P.37
<i>Ploufragan et Brest</i>	12>14	CPH : les formes particulières du contrat de travail	P.46
<i>Mûr-de-Bretagne (56)</i>	13>14	1^{ÈRE} SEM. RÉGIONALE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL - suite	
		Les missions SSCT dans la FPH • Sess.2/2	P.27
		Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.2/2	P.29
<i>St-Brieuc (22)</i>	19>21	Défenseur syndical • Sess.2/2	P.45
<i>Combournay (35)</i>	19>21	Responsable formation dans un syndicat	P.36
<i>Rennes (35)</i>	19>21	Word / Excel • Niveau 2	P.53
<i>22, 29, 35, 56</i>	24>25	Connaître la CFDT et son fonctionnement	P.07
<i>Camaret (29)</i>	26>28	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20

SEPTEMBRE

<i>Angers (44)</i>	10>12	Animer des formations syndicales • Sess.1/2	P.37
<i>Ploufragan et Brest</i>	11>13	CPH : la modification du contrat de travail	P.46
<i>Châteaulin (29)</i>	12>13	Agir pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	P.17
<i>22, 29, 35, 56</i>	16>17	Connaître la CFDT et son fonctionnement	P.07
<i>Plérin (22)</i>	18>20	Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.1/2	P.29
<i>Ploufragan (22)</i>	18>20	Les missions SSCT dans la FPH • Sess.1/2	P.27
<i>Camaret (29)</i>	19>20	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+50 salariés)	P.21
<i>Rennes (35)</i>	23	Imagin' syndicalisation cadres • Sess.2/2	P.11
<i>Vannes (56)</i>	25>27	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
<i>Rennes et Lorient</i>	25>27	CPH : la modification du contrat de travail	P.46

CALENDRIER DES FORMATIONS

2024

OCTOBRE

Rennes (35)	01>02	GASEL • Niveau 2	P.41
Rennes (35)	02>04	Les règles et principes de la négociation	P.14
Ploufragan (22)	02>04	Élu au comité social d'établissement de la FPH	P.19
Brest (29)	03>04	Être élu CFDT au CSE (-50 salariés)	P.22
Rennes (35)	08	Les réseaux sociaux pour l'action syndicale • Sess.2/2	P.51
Erdeven (56)	09>11	2^{ÈME} SEMAINE RÉGIONALE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL	
		• Les missions SSCT dans la FPH • Sess.1/2	P.27
		• Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.1/2	P.29
		• Les missions SSCT du CSE (+50 salariés) • Niveau 2	P.30
		• La commission SSCT (+300 salariés) • Niveau 2 • Sess.1/2	P.31
Quimper (29)	16>18	La communication écrite au service de l'action syndicale	P.47
Camaret (29)	17>18	Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.1/2	P.29
Camaret (29)	17>18	Les missions SSCT dans la FPH • Sess.1/2	P.27
22, 29, 35, 56	23>25	L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration	P.08
Rennes (35)	23>25	Word / Excel • Niveau 1	P.52

NOVEMBRE

Lorient (56)	04>05	Adhérent CFDT et bientôt en retraite	P.09
Rennes (35)	05>07	TRÉSO'Syndicat • Niveau 2	P.43
Mûr-de-Bretagne (22)	06>08	2^{ÈME} SEMAINE RÉGIONALE COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE	
		• Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
		• Le droit disciplinaire et l'accompagnement du salarié	P.23
	07>08	• Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+50 salariés)	P.21
St-Brieuc (22)	12	Agir pour la transition écologique juste • Sess.2/2	P.16
Ploufragan (22)	13>15	Être accompagnant ARC	P.15
Plérin (22)	14>15	Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.2/2	P.29
Ploufragan (22)	14>15	Les missions SSCT dans la FPH • Sess.2/2	P.27
Rennes (35)	18	Imagin' syndicalisation cadres • Sess.2/2	P.11
St-Méen-le-Grand (35)	20>22	Animer et intervenir en réunion	P.49
Ploufragan (22)	20>22	Les règles et principes de la négociation	P.14
Camaret (29)	20>22	Les missions SSCT du CSE (+50 salariés) • Niveau 2	P.30
22, 29, 35, 56	25>27	Délégué syndical ou secrétaire de section	P.33
Plérin (22)	27>29	La prise de parole en public	P.48

DÉCEMBRE

22, 29, 35, 56	02>03	Convaincre pour faire adhérer	P.10
St-Méen-le-Grand (35)	04>06	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+50 salariés)	P.20
Erdeven (56)	05>06	2^{ÈME} SEM. RÉGIONALE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL - suite	
		• Les missions SSCT dans la FPH • Sess.2/2	P.27
		• Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) • Sess.2/2	P.29
		• La commission SSCT (+300 salariés) • Niveau 2 • Sess.2/2	P.31
Erdeven (56)	10>11	Manager dans une structure syndicale	P.35
Angers (44)	10>11	Animer des formations syndicales • Sess.2/2	P.37
Rennes (35)	11>13	Word / Excel • Niveau 2	P.53
Erdeven (56)	12>13	Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+50 salariés)	P.21
Châteaulin (29)	12>13	Agir pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	P.17



LES SERVICES À DISPOSITION des adhérents

FORMATION SYNDICALE

MaFormation Cfdt:
en 1 clic!

Notre plateforme **multimodale** vous propose des modules en e-learning, intégralement dédiés à la formation CFDT, en présentiel, en classe virtuelle ou en format mixte.



RÉPONSES À LA CARTE

SERVICE À L'ADHÉRENT

Une question ? Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations, etc).

La plateforme d'aide à la recherche d'emploi, de stage et de reconversion professionnelle.

JOB
à la carte

CNAS

CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE

SOUTIEN JURIDIQUE Vous n'êtes plus seul face à votre employeur, un défenseur syndical agréé ou un avocat vous représente.

LA PRESTATION GRÈVE

La CFDT est la seule à proposer à ses adhérents une caisse de grève qui indemnise leur perte de revenus en cas de grève.

L'ASSURANCE "VIE SYNDICALE"

Couvre les adhérents en cas de dommage corporel à l'occasion de leur activité syndicale.

L'ASSURANCE "VIE PROFESSIONNELLE"

Prend en charge les frais de défense en cas de mise en cause par un tiers dans l'exercice de sa profession, si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié.

*Services actifs à partir de 6 mois de cotisation.

ARC mon réseau militant

Un accompagnement humain pour répondre à vos besoins concrets.

J'aimerais qu'on travaille sur un TRACT efficace...
MAIS COMMENT FAIRE ?

OÙ TROUVER des exemples d'accord sur l'égalité professionnelle ?

Un ordre du jour CSE, **ÇA SE CONSTRUIT COMMENT ?**

COMMENT S'ORGANISER en collectif ?

ACCOMPAGNEMENT AU PARCOURS MILITANT

Traduire ses compétences militantes sur un CV

Valoriser ses compétences acquises (VAE, VAEM...)



Rendez-vous sur MONESPACE.CFDT.FR
Pour vous connecter, munissez-vous de votre carte d'adhérent.



**INSTITUT DE FORMATION
EN RÉGION BRETAGNE**

VOS CONTACTS IFREB

ACCUEIL SECRÉTARIAT

02 99 86 34 35
10 bd. du Portugal - CS 10811
35208 Rennes Cedex 2

ifreb@ifreb.org

SERVICE COMPTABILITÉ

06 08 92 55 82
BP 235 - 56102 Lorient Cedex

comptabilite@ifreb.org

VOS CONTACTS CFDT

CFDT CÔTES D'ARMOR

Responsable formation
Marylène Hamel

93 bd. Édouard Prigent
C.S. 90005
22099 St-Brieuc cedex 9
Tél. 02 96 94 00 99
cotesdarmor@bretagne.cfdt.fr

CFDT FINISTÈRE

Responsable formation
Violaine Le Roux

9 rue de l'Observatoire
C.S. 21825
29218 Brest Cedex 1
Tél. 02 98 33 29 29
finistere@bretagne.cfdt.fr

CFDT ILLE ET VILAINE

Responsable formation
Christophe Lecas

10 bd. du Portugal
C.S. 10811
35208 Rennes Cedex 2
Tél. 02 99 86 34 10
illeetvilaine@bretagne.cfdt.fr

CFDT MORBIHAN

Responsable formation
Caroline Guyodo

40 rue Olivier de Clisson
56000 Vannes
Tél. 02 97 54 09 15
morbihan@bretagne.cfdt.fr



www.ifreb.org